



Conférence environnementale 2013

Le cahier d'acteur d'Humanité et Biodiversité



CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE
20 et 21 septembre 2013

SOMMAIRE

Edito d'Hubert Reeves	Page 3
Vos contacts	Page 4
Introduction : nos 71 propositions	Page 5
La réussite de la conférence 2013 dépend aussi de 2012	Page 9

Table ronde 1 - Economie circulaire	Page 11
--	----------------

- La vision d'Humanité et Biodiversité
- Evolution des modes de consommation / production : nos propositions

Table ronde 2 – Emplois et transition écologique	Page 15
---	----------------

- La vision d'Humanité et Biodiversité
- L'économie, et donc les emplois, sont liés à la biodiversité
- La biodiversité, source d'emplois et d'activités
- Structurer la filière des métiers de la biodiversité
- Créer le cadre incitatif et facilitateur

Table ronde 3 – Politiques de l'eau	Page 21
--	----------------

- Cadrage général
- Passer d'une approche curative à une approche préventive
- Rapprocher la gestion du grand cycle et celle du petit cycle de l'eau
- Cohérence des politiques publiques et enjeux du long terme

Table ronde 4 – Biodiversité marine, mer et océans	Page 25
---	----------------

- Cadrage général
- L'amélioration des connaissances
- Le renforcement de l'action de la France dans les Outremers
- La « valorisation durable » des ressources maritimes
- L'international

Table ronde 5 – Education à l'environnement et au développement durable	Page 31
--	----------------

- La vision d'Humanité et Biodiversité
- L'EEDD de l'école primaire au lycée
- L'EEDD dans l'enseignement supérieur
- La formation continue des professionnels et des décideurs
- La communication grand public
- Mesures complémentaires

Edito

Hubert Reeves, président

La deuxième des Conférences environnementales va avoir lieu, respectant le processus annuel voulu par le Président de la République. Humanité et Biodiversité s'en félicite.

Bien sûr, les urgences économiques et sociales requièrent chacune une politique dédiée. Mais les défis écologiques à relever dont l'érosion de la biodiversité - préoccupation majeure de notre association - mettent également le Gouvernement devant une responsabilité historique : celle d'agir sans plus attendre.

La métamorphose de nos sociétés sera réussie si démocratiquement programmée dans une perspective de développement durable installé sur les trois piliers, économique, social et environnemental, traités à égalité.

Dans tous les cas, les générations actuelles et les suivantes confronteront les discours avec les politiques engagées et nous espérons le bilan satisfaisant grâce à un portage politique plus fort et plus visible. Car nous sommes toujours en attente du traitement des questions environnementales au niveau de celui des questions économiques et sociales, ce qui ferait de la Conférence environnementale le pendant de la Conférence sociale.

Le défi est complexe, personne ne peut prétendre détenir toutes les solutions, mais « Là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve ». Faisons en sorte que le poète ait raison. Et au-delà... que ce qui sauve l'emporte sur ce qui détruit !

Humanité et Biodiversité aborde cette Conférence 2013 dans le même état d'esprit constructif qui l'anima au Grenelle de l'environnement et lors de la Conférence environnementale de 2012.

Les cinq thèmes retenus cette année sont d'importance : « Emploi », « Économie circulaire », « Éducation à l'environnement et au développement durable » sont trois leviers majeurs pour concilier les trois piliers indissociables. « L'eau » et « La mer » sont des occasions de rappeler que les écosystèmes aquatiques permettent la vie humaine...

Ce qui a été engagé suite à la Conférence de 2012 demande un suivi sans faille. En matière de biodiversité (Agence, contenu de la loi-cadre, Atlas communaux) et de fiscalité, nous attendons des confirmations.

Humanité et Biodiversité prendra sa part de responsabilité et souhaite l'ouverture de négociations entre toutes les parties prenantes pour que la conférence 2013 soit une réussite.

Du Président de la République et du Premier ministre dépendra l'ampleur de la suite.

A handwritten signature in black ink that reads "Hubert Reeves". The script is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Vos contacts

Pour toutes questions ou échanges relatifs à ces propositions, nous sommes à votre disposition.

Chef de fil de la délégation :

Christophe Aubel, directeur

✉ christophe.aubel@humanite-biodiversite.fr

☎ 06.71.76.83.77

Table ronde 1 : Economie circulaire

Emmanuel Delannoy, administrateur

✉ emmanuel.delannoy@gmail.com

☎ 06.45.45.88.77

Table ronde 2 : Emplois et transition écologique

Jean-Pierre Bompard, vice-président

✉ jpb.28@orange.fr

☎ 06.45.75.70.41

Table ronde 3 : Politiques de l'eau

Justine Roulot, chargée de mission

✉ justine.roulot@humanite-biodiversite.fr

☎ 06.71.37.01.43

Table ronde 4 : Biodiversité marine, mer et océans

Bernard Labat, chargé de mission

✉ bernard.labat@humanite-biodiversite.fr

☎ 06.09.16.07.86

Table ronde 5 : Education à l'environnement et au développement durable

Christophe Aubel, directeur

✉ christophe.aubel@humanite-biodiversite.fr

☎ 06.71.76.83.77

Introduction : nos 71 propositions

Ce cahier regroupe les 71 propositions d'Humanité et Biodiversité pour les 5 tables rondes de la Conférence Environnementale de 2013 : économie circulaire, emplois et transition écologique, politiques de l'eau, biodiversité marine, mer et océans, éducation à l'environnement et au développement durable.

71 propositions, cela peut paraître beaucoup, mais les chantiers à engager pour faire face aux défis écologiques qui se posent à nos sociétés sont à la fois nombreux et complexes, ils sous-tendent en réalité le fait d'engager - et de réussir ! - un changement de modèle. A cette aune, 71 propositions ce n'est pas grand chose.

Nous avons fait le choix d'un cahier de propositions qui ne soit pas un outil de communication mais bien une contribution au débat, et aux solutions. La conférence environnement ne sera crédible que si elle engage de vrais travaux, de vrais chantiers et pas seulement quelques mesures emblématiques et communicantes.

Notre fil conducteur c'est bien sûr la biodiversité, ce vivant dont les humains font partie et dépendent, sur lequel nous avons construit nos sociétés et avec lequel nous pouvons construire l'avenir.

Trois tables rondes transversales majeures pour construire un développement soutenable

Les trois tables rondes « économie circulaire », « emplois et transition écologique », « éducation à l'environnement et au développement durable » ont une filiation évidente : elles offrent des opportunités de mesures susceptibles d'être des leviers pour construire un développement soutenable :

- Le chômage de masse est un fléau de nos sociétés, s'attaquer à lui aussi sous l'angle de la transition écologique, c'est se doter d'un outil supplémentaire pour y faire face et c'est ancrer ensemble le pilier social et le pilier environnemental du Développement Durable ;
- l'économie circulaire, c'est la porte ouverte pour engager le changement nécessaire de notre modèle économique, arrivé à bout de course tant par ses impacts environnementaux que par l'impasse économique et sociale où il se trouve ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable, c'est le chemin pour réussir « la transition des idées » dont nous avons besoin pour réussir la transition écologique.

Cela nécessite que dans les trois tables rondes, on aille au fond des choses, dans leur complexité et difficultés.

Table ronde 1 : « Economie circulaire »

Ici, aller au fond des choses, c'est commencer par rappeler l'étroite dépendance des systèmes économiques vis-à-vis des systèmes vivants. Toute activité humaine créatrice de richesse dépend directement ou indirectement du bon état, de la dynamique fonctionnelle et des potentialités évolutives des écosystèmes sur lesquelles elle repose.

L'économie circulaire a pour objet de déployer des stratégies permettant une création soutenable de valeur, en restant en-deçà des limites de la biosphère et en préservant le capital naturel pour le bien des générations présentes et futures. Selon cette vision, à laquelle nous adhérons, une économie circulaire qui ne prendrait pas en compte le vivant serait déconnectée de la réalité et passerait à côté des véritables enjeux.

Nos propositions s'articulent autour de 6 propositions clefs ayant trait à :

- l'écoconception (voir page 12),
- l'écologie industrielle dans les territoires (voir page 12),
- l'économie de fonctionnalité (voir page 12),
- l'économie collaborative (voir page 12),
- les énergies et matériaux biosourcés, (voir page 13),
- l'alimentation (voir page 13).

Suivent trois propositions pour lever des freins :

- cadre réglementaire pour une écologie industrielle (voir page 13),
- adaptation des règles liées à la TVA (voir page 13),
- règles comptables (voir page 13).

Enfin, cinq propositions pour faire levier :

- déploiement de l'écologie industrielle (voir page 13),
- déploiement de l'économie de fonctionnalité (voir page 14),
- déploiement de filières industrielles (voir page 14),
- projet de territoires et circuits courts (voir page 14),
- formation et gouvernance (voir page 14).

Table ronde 2 : « Emplois et transition écologique »

Ici, aller au fond c'est d'abord rappeler avec force qu'on ne peut concevoir la transition écologique sans se soucier de l'emploi : la convergence des deux sujets s'impose si l'on veut construire un développement soutenable.

Par ailleurs, la transition écologique vise à mettre en place un modèle riche en emplois qualifiés et respectueux des ressources limitées de notre planète. La transition ainsi définie ne peut donc pas se réduire à une approche des seules modifications destructrices de la biodiversité.

Nos trois premières propositions sont des préalables pour pouvoir vraiment agir :

- donner une visibilité et un contenu socio-économique à la biodiversité (voir page 15),
- sensibilisation et formation à la dépendance de l'économie aux services rendus par la biodiversité (voir page 16),
- accompagnement des entreprises et notamment des PME (voir page 16).

Les huit propositions suivantes concernent les gisements d'emplois offerts par la biodiversité :

- créer les nomenclatures pour mesurer les besoins (voir page 16),
- génie écologique (voir page 16),
- agro-écologie (voir page 17),
- filière bois locale et à haute valeur ajoutée (voir page 17),
- tourisme (voir page 17),
- innovation (voir page 17),
- recherche et connaissance (voir page 18),
- ville et habitats (voir page 18).

Les métiers de la biodiversité doivent être des métiers de qualité, cela nécessite (2 propositions) de :

- structurer une filière (voir page 19),
- développer la formation (voir page 19).

Enfin, les métiers de la biodiversité ne donneront leur plein rendement que si l'on s'en donne les moyens, c'est l'objet de la dernière proposition :

- donner un cadre incitatif et facilitateur (voir page 20).

Table ronde 5 : « L'éducation à l'environnement et au développement durable »

Ici, aller au fond c'est rappeler que l'EEDD ne doit pas être destinée uniquement aux jeunes générations, mais doit devenir un socle de tous les types de formation et de communication, à destination de tous les publics. Il s'agit bien d'inscrire l'ensemble de l'enseignement et de la formation dans une perspective de développement durable et même *de ré-interrogation du monde*¹.

L'éducation à la biodiversité constituant de ce point de vue une opportunité majeure.

Nos trois premières propositions concernent le primaire et le secondaire :

- favoriser les contacts avec la nature (voir page 32),
- introduire les « sciences de la biodiversité à tous les niveaux » (voir page 32),
- revoir les programmes avec une entrée développement durable (voir page 32).

¹ Robert Barbault, dans « Pour un renforcement des formations aux sciences de la nature et de la biodiversité ».

Deux propositions concernent le supérieur :

- introduire un module « sciences de la biodiversité » dans les formations supérieures (voir page 33),
- renforcer les filières « écologie et sciences de la nature » (voir page 33).

Une proposition concerne la formation continue des professionnels et des décideurs :

- mettre en place des modules de formation à la biodiversité dans tous les dispositifs de formation continue (voir page 34).

Une proposition concerne :

- la mise en place de campagnes de communication grand public (voir page 34).

Enfin, quatre propositions visent à fixer un cadre général facilitateur :

- soutien à des acteurs clefs pour mettre en œuvre la composante biodiversité de l'EEDD (voir page 35),
- soutenir la recherche en EEDD (voir page 35),
- renforcer le transfert de connaissances scientifiques vers les systèmes éducatifs et de formation, et vers la société civile (voir page 35),
- règles de déontologie (voir page 35).

Deux tables rondes essentielles en matière de services écosystémiques

A côté de ces trois tables rondes très transversales, les deux tables rondes « politiques de l'eau » et « biodiversité marine, mer et océans » permettent d'ouvrir des chantiers importants pour le maintien de services écosystémiques indispensables à la vie donc à nous-mêmes.

Table ronde 3 : « Politiques de l'eau »

Est-il besoin de souligner l'importance de l'eau pour les humains ? L'eau c'est la vie, la vie dont nous sommes issus, et notre vie qui perdure. C'est aussi de nombreux autres services rendus, l'enjeu de cette table ronde ne fait pas débat. En perspective bien sûr, l'atteinte des objectifs de la directive cadre.

Premier principe cadrant notre approche : passer d'une approche curative à une approche préventive. Il est décliné en 8 propositions :

- pesticides : réussir Ecophyto 2018 et séparer la vente du conseil (voir page 22),
- mise en place d'une fiscalité assise sur le principe pollueur-payeur (voir page 22),
- répartir équitablement les coûts (voir page 22),
- mieux protéger les aires de captage (voir page 22),
- médicaments : réguler l'usage des antibiotiques, application de la Directive Reach (voir page 22),
- appliquer le principe préleveur/payeur de la Directive cadre sur l'eau (voir page 22),
- réduire et mieux encadrer les usages de l'irrigation (voir page 23),
- agir pour améliorer la perméabilité des sols (voir page 23).

Second principe : rapprocher la gestion du grand cycle de celle du petit cycle de l'eau :

- la fonctionnalité des cours d'eau doit être une priorité des programmes des agences (voir page 23),
- mieux connaître, protéger et gérer les zones humides dites « ordinaires » (voir page 23),
- création d'un outil de protection dans le droit de l'urbanisme (voir page 23),
- améliorer la gouvernance des comités de bassin (voir page 24).

Troisième principe : la cohérence des politiques publiques et les enjeux du long terme :

- assurer la cohérence des politiques sectorielles (voir page 24),
- assurer la cohérence territoriale (voir page 24),
- intégrer les enjeux du long terme dans les SDAGE (voir page 24).

Table ronde 4 : « Biodiversité marine, mer et océans »

Les milieux maritimes et océaniques rendent des services non seulement écosystémiques, mais encore climatiques et atmosphériques trop nombreux pour être seulement énumérés. La capture du carbone, le maintien des chaînes trophiques et de la microfaune planctonique, la contribution au maintien des milieux côtiers tels que les mangroves, figurent parmi ces bienfaits multiples, auxquels s'ajoutent naturellement les revenus tirés de la mer du fait des activités humaines menées en son sein. La Table Ronde doit certes être l'occasion d'aborder les questions de l'outremer, de la nécessaire cohésion de l'action internationale à mener ou encore des enjeux de la recherche et de la connaissance ; mais il va sans dire que les activités et phénomènes les plus impactants sur ces milieux, comme la pêche et la pollution, devront également être abordés.

Notre document s'ouvre sur un volet lié à l'amélioration des connaissances qui se décline en quatre propositions :

- assurer la participation des citoyens et des professionnels aux observations (voir page 26),
- introduire dans les réflexions relatives aux besoins de la recherche la question de la R&D dans le domaine de la dépollution (voir page 26),
- illustrer les besoins spécifiques en termes de connaissance dans les outremer (voir page 26),
- assurer la cohérence des indicateurs (voir page 26).

Une proposition concerne le renforcement de l'action dans les outremer :

- développer les aires marines protégées et protéger les milieux fragiles avec notamment un plan national pour restaurer et réhabiliter les mangroves (voir page 26).

Neuf propositions concernent un sujet crucial si l'on veut préserver la mer, et qui de plus est d'actualité, celui de l'exploitation économique des océans et de leurs ressources :

- encourager de manière générale les études amont, les études d'impacts, et le provisionnement de fonds dédiés en cas de préjudices environnementaux (voir page 27),
- encadrer très fermement l'offshore profond et très profond (voir page 27),
- pas d'appropriation privée des ressources génétiques de la haute mer (voir page 27),
- soutenir la « petite pêche » artisanale (voir page 28),
- mieux réglementer la pêche profonde (voir page 28),
- agir contre la pêche illégale et « accidentelle » (voir page 28),
- encadrer la pêche dite récréative (voir page 28),
- renforcer et structurer le secteur de la dépollution (voir page 28),
- mettre en place une fiscalité des usages économiques et récréatifs de la mer (voir page 29).

Trois propositions concernent les questions internationales :

- agir pour la cohérence des travaux en cours dans les conventions régionales (voir page 29),
- défendre un protocole « protecteur » à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (voir page 29),
- lutter contre la pollution des vortex océaniques par les matières plastiques (voir page 30).

La réussite de la conférence 2013 dépend aussi de 2012 !

Le grand intérêt du processus de Conférence Environnementale, c'est son caractère annuel qui permet de (re)mettre chaque année l'environnement en bonne place dans l'agenda.

Le risque inhérent à ce choix de rendez-vous annuels, c'est bien sûr de voir les sujets de l'année 1 disparaître quand arrive l'année 2, effet « zapping » qu'il faut absolument éviter.

Dès lors, Humanité et Biodiversité attend que la Conférence Environnement 2013 en plus de se conclure sur des mesures fortes concernant les 5 tables rondes retenues, confirme ce qui a été engagé en 2012. Le discours d'ouverture du Président de la République devra à cet égard livrer des réponses et donner des perspectives sur les chantiers en cours. Et les feuilles de route 2014 de chacun des Ministères devront intégrer tout à la fois les mesures issues des tables rondes de cette année et le « droit de suite » des mesures de la Conférence 2012.

Humanité et Biodiversité sera notamment vigilante sur les points énumérés ci-après¹, permettant d'évaluer les politiques mises en action.

Loi cadre biodiversité

- Le calendrier ne peut plus prendre de retard, la loi devant être votée suffisamment tôt en 2014, pour permettre que soit opérationnelle l'agence française de la biodiversité en janvier 2015.
- La loi doit engager en matière de biodiversité un changement de paradigme comparable à ce que la loi de 1976 a accompli en matière de patrimoine naturel : établir les liens de dépendance entre nos sociétés et la biodiversité, instaurer une prise en compte du sujet par toutes les politiques sectorielles, faire de la solidarité écologique une composante de l'aménagement du territoire, créer des outils forts (tels les servitudes de droit réel et la DUP biodiversité), étendre la reconnaissance du caractère sensible des animaux à la faune sauvage, enfin consacrer la Stratégie Nationale Biodiversité et les stratégies régionales.
- La Gouvernance mise en place par la loi devra garantir les équilibres des acteurs (sur la base du rapport du Préfet Schmitt).

Agence française de la biodiversité

Trois marqueurs forts pour assurer la réussite totale du projet :

- y intégrer l'ONCFS,
- assurer un budget et des moyens humains qui vont au-delà de ce qu'apporteront les établissements publics regroupés, un fonds d'intervention pour la « recapitalisation écologique » d'au moins 500 millions est nécessaire en appui des acteurs (Collectivités territoriales, entreprises, notamment PME etc.), le Plan d'Investissement d'Avenir doit le permettre,
- assurer une composition du Conseil d'Administration ouverte à tous les acteurs et notamment aux collectivités territoriales.

Connaissance et recherche en matière de biodiversité

Le tableau de suivi des mesures 2012 met en évidence le retard pris par deux sujets majeurs en matière de connaissance (mesure 24) : la cartographie nationale des Habitats et les Atlas Communaux de la Biodiversité. Ces retards doivent cesser, la connaissance est prioritaire si l'on veut agir efficacement, elle permet des décisions en connaissance de cause, et des procédures d'instruction des dossiers plus rapides. En matière de recherche, le déséquilibre des financements entre « sciences dures » et sciences de la nature doit cesser (mesure 27).

¹ s'y ajoute, suite aux travaux inter-ONG, le contenu de la prochaine loi sur l'énergie.

Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Outils de la France pour tenir ses engagements internationaux pris à Nagoya, les plans d'actions en cours se terminent fin 2013. A ce jour, rien de concret n'est engagé pour la période suivante malgré l'engagement du Premier Ministre, la feuille de route 2014 des Ministères devra pallier à cela.

La trame verte et bleue doit être l'une des priorités structurantes de ces plans d'actions.

Fiscalité Ecologique

Le Gouvernement s'est engagé à rattraper le retard de la France dans le domaine de la fiscalité écologique, cela doit maintenant être concrétisé, et inclure le sujet biodiversité ! Or, en un an de travail, le Comité sur la fiscalité écologique n'a pas encore commencé ses travaux sur la biodiversité en tant que telle, il faut y remédier pour aboutir à des mesures dans le PLF 2015 (en perspective du démarrage des travaux de l'agence). Et dès à présent, le PLF 2014 doit lui, comporter des mesures pour lutter contre l'artificialisation.

Loi d'avenir agricole et forestière

Elle devra consacrer le développement et la priorité donnée à l'agro-écologie, et en matière forestière garantir la multifonctionnalité des forêts. A cet égard, le développement de la filière bois ou du bois énergie ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité et des services écosystémiques.

Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové)

Les insuffisances du projet de loi en matière d'outils permettant d'améliorer l'intégration des enjeux biodiversité dans le droit de l'urbanisme doivent être comblées.

Plan National Santé Environnement 3

Le prochain PNSE3 devra comporter un volet spécifique sur les liens santé et biodiversité, le récent rapport du CGEDD ouvre à cet effet des pistes intéressantes.

Reconnaissance des associations

Le tableau de suivi des mesures 2012 (pourtant bien timides en ce domaine, voir les mesures 79, 80, 82, 83) montre que tout reste à faire en matière de cadre de reconnaissance, de valorisation et de financement des associations de protection de la nature et de l'environnement. Le dialogue environnemental doit en ce domaine aussi rejoindre le niveau du dialogue social.

Par ailleurs, la création du CNTE doit être suivie de l'ouverture des instances dépendant d'autres ministères (agriculture, industrie, etc.) à cette même pluralité d'acteurs.

Autorité Environnementale en région

Le rapport du CGEDD (mesure 78) sur l'autorité environnementale en région n'a connu aucune suite concrète à ce jour, ce chantier doit aboutir en 2014. Le fait que le Préfet soit juge et partie ne peut perdurer et est d'ailleurs contraire à la directive européenne 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Etats Généraux de modernisation du droit de l'environnement

La feuille de route présentée en conseil des Ministres nécessite d'être tout à la fois explicitée (quelles échéances, quelles modalités de concertation, etc.) mais aussi complétée pour ouvrir des chantiers manquants (amélioration du dispositif Eviter, réduire, Compenser par exemple) et enfin, elle doit garantir que cette modernisation vise à améliorer l'efficacité du droit de l'environnement et non l'affaiblir !

Humanité et Biodiversité porte sur tous ces sujets des propositions précises disponibles sur son site internet communautaire : www.humanite-biodiversite.fr

Table Ronde 1

Economie circulaire

La vision d'Humanité et Biodiversité

Avant tout propos sur l'économie circulaire, il nous semble important de rappeler l'étroite dépendance des systèmes économiques vis-à-vis des systèmes vivants. Toute activité humaine créatrice de richesse dépend directement ou indirectement du bon état, de la dynamique fonctionnelle et des potentialités évolutives des écosystèmes sur lesquels elle repose. La notion de services écosystémiques, même si elle doit être appréhendée avec vigilance, permet de mettre en évidence les liens de dépendance de nos activités agricoles, industrielles et même tertiaires vis-à-vis des systèmes vivants, que ceux-ci soient locaux ou situés à l'autre bout du monde. Les outils de l'analyse de cycle de vie démontrent qu'à la source de tout produit, on trouve toujours un espace naturel ou agricole.

Ces liens de dépendance sont aujourd'hui de mieux en mieux identifiés, même s'il reste encore de nombreux progrès à réaliser. N'oublions toutefois pas les impacts des activités sur le vivant, qu'il s'agisse des pollutions, des consommations et des fragmentations d'espaces, ou encore des prélèvements directs d'organismes vivants. Si les ressources issues des systèmes vivants sont par essence, et par opposition aux ressources fossiles, renouvelables, elles ne le sont que dans certaines limites, et tout prélèvement qui excéderait ses capacités de régénération, ou toute altération irréversible d'espaces naturels, équivaut à une forme « d'exploitation minière » du vivant, allant à l'encontre des objectifs de l'économie circulaire.

L'économie circulaire a pour objet de déployer des stratégies permettant une création soutenable de valeur, en restant en deçà des limites de la biosphère et en préservant le capital naturel pour le bien des générations présentes et futures. Selon cette vision, à laquelle nous adhérons, une économie circulaire qui ne prendrait pas en compte le vivant serait déconnectée de la réalité et passerait à côté des véritables enjeux.

L'économie circulaire ne doit en aucun cas être interprétée comme une possibilité, à travers le recyclage des matières premières et l'efficacité énergétique, de prolonger un scénario économique de type « business as usual ». La prise en compte de la finitude des ressources fossiles, des limites de la biosphère et des lois de la thermodynamique suppose une remise en cause fondamentale de notre mode de développement, dans une large réflexion sur la manière adéquate de créer de la valeur au service du bien-être humain.

Si le découplage entre la création de valeur et la consommation de matières premières est une étape importante, une vision à plus long terme doit nous conduire à concevoir une économie durablement compatible avec la dynamique du vivant, hors laquelle aucun épanouissement humain n'est envisageable.

Dans ce cadre, toutes les composantes de l'économie circulaire, telles que l'écoconception, l'efficacité énergétique, le recyclage, l'écologie industrielle et territoriale, mais aussi l'économie de fonctionnalité et l'économie collaborative doivent être mobilisées, ainsi que les conditions culturelles, sociologiques, fiscales, réglementaires, techniques et normatives qui faciliteront leur déploiement à une large échelle.

Dans le contexte de crise économique et sociale que nous connaissons actuellement, les taux de chômage structurels très élevés constituent, au-delà d'un drame social évident, un frein à toute politique de relance de la consommation. En permettant la sauvegarde et la transformation de nombreux emplois menacés à plus ou moins court terme, la relocalisation d'autres emplois du fait de la nécessaire proximité avec les flux générateurs (écologie industrielle) ou avec les clients (économie de fonctionnalité) et enfin la création de nouveaux emplois liés à l'émergence de nouvelles plateformes de transaction et de services, l'économie circulaire est une véritable opportunité, que nous ne devons pas sous-estimer. Au-delà des nécessaires corrections qu'il convient d'apporter à un modèle de développement à bout de souffle, une véritable ambition dans la mise en œuvre de l'économie circulaire peut être un levier efficace pour une transition écologique durable.

Les mesures clefs

Proposition 1 : l'écoconception, un concept global à valoriser et développer

La mise en œuvre d'outils permettant une meilleure traçabilité des matières premières et secondaires facilitera leur valorisation et leur réemploi in fine. Mais l'écoconception peut aussi faciliter ce réemploi des constituants en permettant une réduction du nombre de matériaux utilisés dans un produit donné, et en facilitant leur séparation. Au-delà d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources fossiles, la démarche de l'écoconception doit être élargie à la recherche d'une véritable durabilité des filières issues du vivant. L'identification des impacts et dépendances vis-à-vis des services écosystémiques, la recherche de la véritable source du produit, l'identification des points de vulnérabilité dans les filières ou des possibles conflits d'usages, et la recherche d'un partage équitable des avantages doivent être inclus dans une démarche d'écoconception intégrant la gestion durable des ressources issues du vivant et des services rendus par les écosystèmes. Les scénarios de distribution, la recherche d'une réduction des distances parcourues et une réflexion globale sur l'emballage (incluant la consigne) et la mise en place de plateformes de déballage sur les lieux de distribution, favorisant (en lien avec les éco-organismes) leur collecte, doivent être intégrés. Enfin, l'écoconception, c'est aussi une réflexion sur les scénarios d'usage et sur les modalités de création de valeur du couple produit-service. Cette approche permettant une véritable réflexion en coûts complets, favorisera la meilleure satisfaction des besoins des clients et renforcera la compétitivité des entreprises en sécurisant leur chaîne de valeur.

Proposition 2 : l'écologie industrielle prendra son sens dans les territoires

L'Ecologie industrielle est territoriale : une vision globale de l'ensemble des flux sur un territoire est indispensable, ces flux incluant les matières premières, l'énergie sous toutes ses formes, mais aussi les services et les déplacements de personnes. Une vision globale, prospective et systémique permettra d'intégrer dans une même réflexion les exigences des continuités écologiques (Trame Verte et Bleue - TVB), des maillages des flux matières / énergie (calories / frigories), qui nécessitent une relative proximité et une « densité industrielle », et des exigences de sécurité (Plan de Prévention des Risques Technologiques - PPRT). L'élaboration à l'échelle des territoires de scénarios prospectifs par l'utilisation d'outils de modélisation participative nous semble être une mesure de nature à faciliter le dialogue entre les acteurs et la mise en œuvre de solutions opérationnelles. Cette modélisation participative devant se faire avec l'appui et la participation des collectivités locales concernées, des Régions, des DREAL, de l'ADEME, de l'Autorité Environnementale compétente et des branches professionnelles.

Proposition 3 : promouvoir l'économie de fonctionnalité

Favoriser la vente d'usages et de services permettra à la fois de limiter les consommations de matières premières vierges, de prolonger la durée de vie des produits en incitant à leur écoconception, de relocaliser des emplois de service ou de maintenance, de sécuriser les approvisionnements des entreprises et de stabiliser les cycles économiques.

Proposition 4 : promouvoir l'économie collaborative

Des initiatives telles que le partage et la mutualisation de biens entre particuliers, les achats groupés, le covoiturage, le coworking, et d'autres pratiques émergentes expérimentent de nouveaux modèles économiques permettant la satisfaction des besoins tout en limitant la sous-utilisation d'un grand nombre d'équipements. A ce titre, elles constituent un moyen de découpler la valeur d'usage du nombre d'unités produites. Souvent issues d'initiatives non marchandes, elles permettent dans certains cas de développer des plateformes transactionnelles créatrices d'emplois, voire sont reprises comme modèles innovants par des entreprises (OuiCab par les taxis G7, Blablacar, etc...).

Proposition 5 : vigilance en ce qui concerne les énergies et matériaux agrosourcés

Pour ce qui concerne les énergies et matériaux agrosourcés, nous attirons l'attention sur la nécessité de considérer l'ensemble du bilan environnemental, en incluant les impacts sur les sols, les intrants et l'eau. L'économie circulaire doit s'appliquer à l'ensemble de la filière, en incluant la valorisation des biodéchets, l'entretien et la restauration des sols, et les aspects logistiques. Attention à la généralisation hâtive du bois combustible pour laquelle des exemples récents, notamment dans le Nord, mettent en évidence le fait qu'une surestimation de la ressource locale conduit à importer du bois notamment des pays du sud ; par ailleurs, ce type de production ne doit pas se faire au détriment de la surface des forêts primaires ou secondaires. La ressource locale durable doit être privilégiée, ainsi que la valorisation des usages secondaires (bois de démontage BTP / palettes / emballages consignés...) et des biodéchets.

Proposition 6 : l'alimentation est concernée

L'alimentation ne doit pas être oubliée de la réflexion. Sensibilisation contre le gaspillage alimentaire, vente en vrac, mise en place d'équipements sur les lieux de vente limitant les manipulations des produits frais ou les écarts de températures. Mesures favorisant les circuits courts et limitant les pertes liées aux transports et encouragement de l'agriculture urbaine ou péri-urbaine.

Mesures pour les freins à lever**Proposition 7 : un cadre réglementaire pour favoriser l'écologie industrielle**

Pour la mise en œuvre de l'écologie industrielle, nous proposons une réflexion sur l'adaptation des prescriptions, dans les dossiers d'autorisation, qui tienne compte des avantages environnementaux du projet, ou la création d'un chapitre spécial permettant la description des bénéfices environnementaux du projet dans les études d'impacts.

Proposition 8 : adapter le fonctionnement de la TVA à l'économie de fonctionnalité pour aider les collectivités

Afin de favoriser l'achat d'usage et de fonction - économie de fonctionnalité - dans les collectivités territoriales, nous proposons d'étendre la possibilité de récupérer la TVA aux budgets de fonctionnement, alors que cette possibilité est aujourd'hui réduite aux seuls budgets d'investissement.

Proposition 9 : étude sur les règles comptables et le droit de la concurrence

Une réflexion serait sans doute utile sur les règles comptables relatives à l'amortissement : en effet, une valeur résiduelle à zéro n'incite pas à maintenir des équipements qui, bien qu'amortis, demeurent parfaitement fonctionnels.

Nous attirons aussi l'attention sur certaines implications du droit de la concurrence qui peuvent empêcher ou freiner la mise en place de circuits courts.

Des mesures leviers**Proposition 10 : leviers pour le déploiement de l'écologie industrielle et territoriale**

- Intégrer la réflexion sur le déploiement des réseaux de fluides avec la mise en œuvre des PPRT et de la TVB.
- Favoriser l'émergence et l'animation de clubs locaux d'entreprises et d'acteurs de l'écologie industrielle, pour la recherche collective des « fruits mûrs » et la mise en œuvre rapide de solutions opérationnelles.

Proposition 11 : leviers pour le déploiement de l'économie de fonctionnalité

- Favoriser le financement de l'innovation non technologique (scénarios d'utilisation, modalités de distribution, relation client).
- Faciliter le financement de la transition (accroissement du stock, démarches d'écoconception induites).
- Mettre en œuvre un fonds de garantie pour couvrir les nouveaux risques de contrepartie induits, en cas de défaillance des clients.
- Garantir les droits du fabricant en cas de défaillance du client (retour rapide du bien chez le fournisseur / pas de mise sous séquestre ni de saisie).
- Mettre en place une législation pour lutter contre l'obsolescence programmée.
- Fiscalité à taux variable pour favoriser le service sur l'investissement.

Proposition 12 : leviers pour le développement des filières industrielles (recyclage / valorisation des déchets)

- Faciliter la sortie du statut de déchets pour un plus grand nombre de produits.
- Généralisation des techniques de déconstruction (et non de démolition) dans le BTP et réemploi à plus forte valeur ajoutée des matériaux de déconstruction (aujourd'hui limités au recyclage sous forme de granulats pour soubassements de routes).
- Mise en place de plateformes de collecte et de mutualisation pour les TPE et artisans (captation des flux diffus peintures, solvants, gravats, etc.).
- Corriger l'avantage concurrentiel indu des filières d'enfouissement et d'incinération - qui offrent des coûts extrêmement avantageux sur le traitement des déchets du fait qu'ils n'intègrent pas l'ensemble des externalités - par une fiscalité incitative permettant de refléter ces externalités.
- Adapter les règles de comptabilité pour les investissements à très long retour (durées d'amortissement...). Les règles de comptabilité actuelles des entreprises ne prennent pas en compte la valeur future des investissements de recyclage dans la mesure où ces investissements ne sont que très rarement rentables les 5 premières années.

Proposition 13 : leviers pour le développement des projets de territoire et des circuits localisés, avec les collectivités locales et les entreprises

- Sensibilisation des acheteurs dans les collectivités (Marchés publics).
- Suppression de la non-récupération de la TVA sur les budgets de fonctionnement (mise à égalité avec les budgets d'investissement).
- Développement de plateformes multi-acteurs (incluant les agriculteurs) sur l'identification et le bouclage des flux locaux.
- Lutte contre l'artificialisation et l'étalement urbain et industriel par la recherche d'une multifonctionnalité des espaces, à rebours de la forte spécialisation actuelle (zones commerciales, etc.).
- Planification transversale tenant compte des différents enjeux (mobilité, sécurité, continuité écologique, bouclage des flux...)
- Favoriser l'agriculture urbaine et périurbaine.

Proposition 14 : formation et gouvernance

- Généralisation des formations à l'économie circulaire dans les écoles d'ingénieur et écoles supérieures de management.
- Pour améliorer les relations entre éco-organismes et les acteurs de la filière : ouvrir les CA des éco-organismes à d'autres acteurs que les seuls metteurs sur le marché.

Table Ronde 2

Emplois et transition écologique

La vision d'Humanité et Biodiversité

Pour Humanité et Biodiversité, il est clair qu'on ne peut concevoir la transition écologique sans se soucier de l'emploi : la convergence des deux sujets s'impose si l'on veut construire un développement soutenable.

Humanité et Biodiversité souhaite participer de cette convergence et aborde ce dossier en pleine conscience des difficultés. Quand on aborde les questions économiques et sociales, l'identification du sujet biodiversité reste difficile à construire, pourtant depuis le rapport du MEA (Millenium Ecosystem Assessment – ONU), l'on sait combien les sociétés humaines dépendent et se sont construites, y compris économiquement, sur les services que nous obtenons du fonctionnement des écosystèmes.

Il faut progresser pour donner à la biodiversité plus de visibilité et de contenus socio-économiques.

La transition écologique vise à mettre en place un modèle riche en emplois qualifiés et respectueux des ressources limitées de notre planète. La transition ainsi définie ne peut donc pas se réduire à une approche des seules modifications destructrices de la biodiversité.

Cela passe par une réflexion et des travaux sur l'élaboration de valeurs de la biodiversité, qui ne soient pas uniquement des prix de marché, mais aussi sur son intégration en matière comptable, enfin par la mise au point d'indicateurs différents du PIB.

Par ailleurs, à ce jour aucune méthode, notamment pas l'ERC (Eviter – Réduire – Compenser), n'est satisfaisante en matière de biodiversité. Autant le changement climatique, la transition énergétique mobilisent des outils opérationnels, autant on en manque encore en matière de biodiversité, ce qui nous interdit de disposer de connaissances suffisantes sur le contenu en emplois de la biodiversité.

Aujourd'hui il convient dans un premier temps de produire des connaissances appropriables sur la transition écologique qui respectent les équilibres des trois pôles du développement durable. Les défis écologiques ouvrent de nouvelles temporalités ; ils heurtent le monde financier, en introduisant du long terme dans un monde fonctionnant sur de l'instantané. Il faut donc réintroduire de la planification dans notre champ. De la planification qui produit du contrat social sur la nature, pas de la planification impérative, même si l'on peut penser que la sauvegarde de tel ou tel écosystème induira des règles d'ordre public.

L'approche est forcément sans certitude sur son effet macro-économique. Comment sortirons-nous des problèmes cruciaux tels le chômage de masse, tout en remettant au centre la nature ? Ce qui est sûr c'est que la seule reconduction du modèle du XXème siècle ne le permettra pas.

Proposition 1 : donner à la biodiversité plus de visibilité et de contenus socio-économiques

- *Poursuite des travaux du rapport du CAS sur les valeurs de la biodiversité (rapport Chevassus-au-Louis) en privilégiant l'approche par le coût de la maintenance et de la restauration des services écosystémiques.*
- *Progresser sur les travaux permettant l'intégration de la biodiversité en matière de comptabilité des entreprises.*
- *Utiliser des indicateurs complémentaires du PIB.*
- *Mettre en place une véritable régulation des activités ayant un impact sur la biodiversité.*

L'économie, et donc les emplois, sont liés à la biodiversité

Les travaux mettant en évidence les liens d'interdépendances de nos économies avec les services rendus par les écosystèmes se multiplient, citons par exemple le MEA, déjà évoqué, mais également les travaux de Pavan Sukhdev, coordinateur du TEEB, qui indique que le coût de la dégradation des écosystèmes, faute de réaction politique appropriée, serait de l'ordre de 7% du PIB. De fait, les risques que font peser sur nos économies et sur nos entreprises, la dégradation des écosystèmes, sont une réalité.

Cette dégradation n'est pas sans impact sur l'emploi. A titre d'exemple, la dégradation des stocks halieutiques aura des impacts négatifs sur l'emploi dans le secteur de la pêche et sur celui de toute la filière, en aval (conserveries), comme en amont (chantiers navals).

Cet exemple est bien sûr trivial, mais une analyse plus poussée démontrerait, s'il en était besoin, que de très nombreux secteurs d'activités, de l'agro-alimentaire en passant par le tourisme jusqu'à de nombreuses activités de services seraient impactés par une trop forte dégradation des services liés aux écosystèmes. Stopper la dégradation des écosystèmes, c'est donc aussi éviter les pertes d'emplois qui pourraient en découler.

Proposition 2 : renforcer la sensibilisation et la formation sur la dépendance de nos économies aux services rendus

Cela afin de sortir de l'idée reçue selon laquelle la biodiversité est antinomique d'une économie efficace. Cela doit être l'une des missions de la prochaine agence française de la biodiversité.

Proposition 3 : développer pour les entreprises (et notamment les PME) des outils d'appropriation du sujet biodiversité et de leur dépendance aux services rendus

A l'instar de ce que l'ADEME a su faire en matière de climat (référentiel bilan carbone par exemple) ; là aussi cela devrait être une priorité de la future agence française de la biodiversité. La déclinaison des outils existants (ESR, EBEVie etc.) à tous les secteurs et pour tous les types d'entreprises est à mettre en œuvre.

La Biodiversité, source d'emplois et d'activités

La question des liens entre biodiversité et emplois ne s'arrête évidemment pas à la lutte contre la dégradation des écosystèmes, approche que l'on peut qualifier de défensive, l'enjeu majeur est de développer une approche offensive basée sur la recapitalisation de notre capital naturel, elle ouvre plusieurs champs d'activités susceptibles de créer des emplois, du génie écologique à l'écotourisme en passant par l'agriculture, l'urbanisme, l'habitat, l'innovation... La difficulté est qu'à ce jour, il est difficile de quantifier tout cela.

Proposition 4 : construire des nomenclatures

Ces nomenclatures permettront de mesurer l'impact emploi des transitions, notamment celles liées à la biodiversité, et les conditions des reconversions.

Le génie écologique

Le génie écologique vise à contribuer à la restauration des écosystèmes et à la diversification du vivant. Cette nouvelle activité devrait créer de nombreux emplois en intervenant tant sur des grandes opérations de réhabilitation que sur des petites, voire de très petites opérations situées par exemple en ville, en zones industrielles ou en zones commerciales. De l'amélioration de la transparence des infrastructures existantes à l'aménagement de zones commerciales, de la conduite de travaux à la mise en place d'un parc urbain favorable à la biodiversité, le champ des possibles est vaste et concerne une large gamme de métiers, des opérateurs techniques aux ingénieurs. Le développement « sauvage » de ce secteur essentiel appelle la mise en place d'une régulation.

Proposition 5 : développer la filière du génie écologique

La structuration de la filière est en cours avec la mise en place de l'Union Nationale des Professionnels du Génie Ecologique et l'intégration du sujet dans les travaux du COSEI. Il faut poursuivre en ce sens, tant en matière d'ingénierie (amont) que de travaux (aval) :

- en drainant des flux financiers, par exemple via des appels à projets liés aux investissements d'avenir,*
- en améliorant le cadre de mise en œuvre du triptyque éviter, réduire, compenser,*
- en permettant la mise en place d'une filière qualité via normes et référentiels et une accréditation des Bureaux d'Etudes.*

Agriculture et foresterie

L'agriculture et la foresterie sont d'évidence des champs d'activités liés à la biodiversité. Néanmoins, les modèles agricoles peuvent avoir un impact emploi variable, tandis que la filière bois française est à valoriser.

Proposition 6 : développer l'agro-écologie

Le rapport de Mme Guillou, commandité par le Ministre de l'Agriculture, met en évidence de façon claire que les systèmes d'agro-écologie sont possibles, et pourvoyeurs d'emplois.

- *La loi d'avenir agricole doit faire du développement de l'agro-écologie une priorité.*
- *Comme recommandé par le rapport Guillou, les politiques publiques doivent donner le cadre permettant le développement des emplois nécessaires à l'agro-écologie, en lien notamment avec la mise en place du dispositif MAE de la PAC.*

Proposition 7 : pour une filière bois locale et à haute valeur ajoutée

Bois énergie, bois matériau les potentialités de la forêt française sont réelles, et peuvent permettre de développer des emplois locaux. A condition, d'une part de mettre en place des dispositifs globaux cohérents pour ne pas seulement créer une demande qui sera satisfaite par importation, et d'autre part, de concilier cela avec le caractère multifonctionnel des forêts, et notamment la qualité de ses fonctionnalités écologiques indispensable à la résilience et à la qualité de vie de nos sociétés. Ne bradons pas le long terme à une éventuelle rentabilité de court terme, ce n'est pas antinomique comme le montre le succès commercial de la tonnellerie française basée sur la récolte d'arbres plantés il y a 250 ans...

- *en matière de bois matériau, la chance de la forêt française c'est le bois de gros œuvre, le bois mature qui permet les produits de qualité et peut-aussi être source d'innovation à valeur ajoutée.*
- *en matière de bois énergie, privilégier l'utilisation locale et mettre en place une économie circulaire (recyclage des produits en fin de vie du bois matériau, comme les palettes ou charpente).*

Tourisme et biodiversité

En 2010, une étude commanditée par le Ministère de l'économie soulignait les bénéfices apportés par la biodiversité au secteur du tourisme concourant ainsi à l'excellence française en ce domaine. On sait aussi combien les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux et autres sites du Conservatoire du Littoral contribuent à l'attrait touristique de nos régions.

Proposition 8 : faire de l'éco-tourisme un axe fort de l'offre touristique française

- *Sensibiliser et former les professionnels du tourisme aux enjeux liant leur secteur d'activités et la biodiversité,*
- *Faire de notre patrimoine naturel l'un des axes de communication de la promotion du tourisme en métropole et dans les outre-mer.*

Innovation et biodiversité

La biodiversité est source d'écoconception et d'innovation. On peut, en terme d'écoconception, citer le velcro inspiré de la bardane, le train à grande vitesse japonais dont l'aérodynamisme est inspiré du martin pêcheur, en terme d'innovation, pensons à ces TPE françaises qui ont acquis un vrai savoir-faire en matière de phyto-épuration.

Si les initiatives existent, le cadre réglementaire ou incitatif ne les favorisent pas toujours assez, bridant ainsi un champ d'activité potentiellement pourvoyeur d'emplois.

Proposition 9 : inciter à l'innovation et à l'écoconception en lien avec la biodiversité

- *Intégrer la biodiversité et les services dans les critères d'innovation et créer ou améliorer les dispositifs d'accompagnement de l'innovation adaptés aux entreprises travaillant dans le domaine de la biodiversité et des écosystèmes (exemple : dispositifs OSEO).*
- *Lancer des appels à projet spécifique sur cette thématique.*

Recherche et Connaissance

La communauté des chercheurs français en matière de biodiversité est reconnue au niveau international et constitue une chance pour la France, pourtant les politiques de recherche, et notamment en termes budgétaires, valorisent peu cette filière si on la compare à celles des « sciences dures ». Un soutien, y compris en matière de R&D, est nécessaire.

En termes de connaissance de la biodiversité, les besoins sont importants et stratégiques. En ces temps de débat sur la réglementation environnementale qui serait un frein à l'activité économique du fait des délais des procédures, rappelons que si la connaissance de la biodiversité était meilleure, les délais en seraient raccourcis d'autant (moins ou pas d'inventaires spécifiques à faire, par exemple en matière de grands projets). Mais pour progresser en matière de connaissance, et arriver à terme à la couverture complète du territoire par un atlas communal, les besoins et les opportunités en formation et en emplois sont réels.

Proposition 10 : soutenir la recherche en biodiversité et faire de la connaissance de la biodiversité une priorité

- *Appels à projet biodiversité (notamment sujets émergents) par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) ; FRB qui doit jouer un rôle pivot entre recherche, R&D et emplois,*
- *Lancement d'un programme de 1000 « bourses Darwin » pour former des étudiants niveau master ou doctorat,*
- *Encourager les passerelles entre le domaine scientifique (recherche-enseignement) et le domaine pratique (gestion-intervention),*
- *Développer les filières et les formations naturalistes, d'écologues, et ingénieurs écologues,*
- *Certifier les bureaux d'études et les professionnels pratiquant les inventaires et diagnostics écologiques.*

Ville et Habitats

Le défi climatique et les contraintes sur l'énergie initient un vaste mouvement en faveur de la conception de « villes durables », économes en énergie et limitant les rejets de gaz à effet de serre ; aides publiques, moyens de formation, investissement d'avenir... favorisent cette trajectoire. Mais la ville durable de demain ne peut passer à côté de la biodiversité, les services qu'elle rend étant indispensables pour une ville qui garantisse bien-être et santé à ses habitants. S'engager dans cette démarche nécessitera de développer les savoir-faire techniques, les compétences et les emplois.

Proposition 11 : la biodiversité composante indispensable de la ville du futur

- *Les incitations et la réglementation doivent permettre l'intégration de la biodiversité, dans les projets urbains, tant en matière d'urbanisme que d'habitats par exemple via les labels éco-quartiers, la démarche HQE, les règles de construction et d'urbanisme...*
- *Former les professionnels et développer la R&D.*

La partie précédente met en perspective, d'ailleurs sans exhaustivité, le champ des possibles. Mais en complément de ces politiques volontaristes secteurs par secteurs, il convient de structurer une filière.

A cet égard, nous rappelons l'important travail du « comité de filière biodiversité » (dont Humanité et Biodiversité a obtenu la création par les pouvoirs publics à l'époque du « plan des métiers de la croissance verte ») ; nombre de ses recommandations restent d'actualité et les pistes de travail ouvertes doivent être poursuivies (la présente note s'est d'ailleurs en partie appuyée sur ces travaux, notamment dans les propositions qui suivent).

Proposition 12 : structurer la filière des métiers de la biodiversité

A terme : Mise en place d'une couverture conventionnelle des métiers de la biodiversité. Cela se justifie par la reconnaissance d'un groupe de métiers qu'il faut regrouper et à qui il faut donner des anticipations de carrière.

Dès à présent :

- définir dans une nomenclature claire les métiers de la biodiversité, en lien avec l'INSEE (NAF : nomenclature d'activité française - et PCS : professions et catégories socioprofessionnelle) et en liaison avec le pôle emploi, moderniser les référentiels Rime (référentiel interministériel des métiers de l'Etat) et Rome (référentiel opérationnel des métiers et des emplois) afin d'obtenir une identification des métiers de la biodiversité et des services écologiques qu'on ne peut pas suivre aujourd'hui,
- continuer de mettre à jour et entretenir le répertoire unique des métiers de la biodiversité et des services écologiques réalisé par l'Afpa et l'Aten à la demande du CGDD (<http://metiers-biodiversite.fr/>),
- veiller à ce que l'observatoire des emplois et des métiers liés à la croissance verte identifie et prenne bien en compte le volet biodiversité et services écologiques, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (les chiffres donnés sont sous-estimés). Clarifier et conforter un dispositif national et régional de suivi de l'emploi environnement,
- organiser un grand rendez-vous annuel des professionnels et employeurs de la biodiversité et des services écologiques,
- créer une interprofession des métiers de la biodiversité regroupant l'ensemble des intérêts économiques pour apporter une synergie malgré la dispersion des secteurs d'activité et des employeurs.

Proposition 13 : développer la formation pour faciliter les transitions, et alimenter les filières

Ne figurent ici que les éléments liés aux transitions professionnelles, d'autres éléments sur la formation dans notre contribution TR 5-EEDD).

- développer des formations à destination des personnels des entreprises et former tous les formateurs des centres socio-professionnels,
- ouvrir les formations continues spécialisées (type Aten) aux chômeurs,
- permettre de valider les compétences des personnes possédant des connaissances naturalistes et en mesure de les transmettre, par une reconnaissance officielle type certification,
- évaluer le nombre et les qualifications des diplômés supérieurs au regard de la réalité et des exigences du marché, afin de « prévenir » le déséquilibre, et d'adapter les formations aux besoins des entreprises,
- communiquer auprès des conseillers d'orientation des collèges et lycées notamment agricoles sur la réalité des métiers de la biodiversité et de services écologiques.

Alors que la société doit faire face à un problème de chômage de masse, le champ des métiers de la biodiversité ne doit pas être minoré ; il est l'un des atouts pour les métiers de demain. Le sujet doit trouver sa place, pleine et entière, au sein des politiques publiques de transition écologique - elles-mêmes devant être pleinement intégrées aux autres politiques publiques – or, trop souvent dans le passé, le sujet a été oublié ; il était par exemple absent du grand emprunt. La réalité de sa place dans le plan d'investissement d'avenir (PIA) reste à préciser après les annonces du Premier Ministre, tandis que le Ministère du redressement productif semble ignorer le sujet.

Les propositions qui précèdent, pour donner leur plein rendement et atteindre l'objectif de création de nombreux emplois, doivent être facilitées et accompagnées, il faudra bien souvent « amorcer la pompe ».

Proposition 14 : créer le cadre incitatif et facilitateur pour les activités et les métiers de la biodiversité

- *mettre en cohérence les mesures de fiscalité écologique et les priorités en matière d'emplois (exemple : exonération fiscale pour travaux de génie écologique comme il peut en exister pour la pose de panneaux solaires),*
- *créer au sein des 2,3 milliards d'euros dédiés à la transition écologique dans le PIA, un fonds d'investissement d'au moins 500 millions tourné vers les continuités écologiques, les actions de génie écologique, les atlas communaux de biodiversité, en appui des projets de collectivités, associations, PME, etc. La gestion de ce fonds serait confiée à la future agence française de la biodiversité (et si nécessaire en attendant sa création, mise en place d'un comité pilotage ad-hoc appuyé sur un opérateur technique sur le modèle « culture scientifique et technique » du premier plan d'avenir),*
- *intégrer un volet biodiversité et services écologiques dans les cahiers des charges des commandes publiques (contribution au développement du marché).*

Table ronde 3 Politiques de l'eau

Cadrage général

Tout d'abord, nous souhaitons rappeler l'importance de conforter les piliers du système français de gestion de l'eau : gouvernance de bassin, établissements publics spécialisés et ressource affectée à programmation pluriannuelle (cf. délibération n°2013-05 du comité national de l'eau).

L'intérêt d'une planification pluriannuelle des actions (et donc souple vis-à-vis des projets des maîtres d'ouvrage) avec des moyens dédiés et prévisibles est reconnu par l'ensemble des acteurs et le passage à un mode de financement différent (annuel sur budget de l'Etat, avec réduction des moyens des agences) serait une erreur majeure à ne pas commettre.

Le système actuel permet de garantir un flux régulier d'investissements, géré suffisamment près du terrain pour être adapté aux besoins locaux. Une budgétisation ferait perdre l'assurance de ces flux d'investissements, ce qui à long terme ne pourrait manquer de dégrader la qualité de l'eau française. Ce serait d'ailleurs en totale contradiction avec les enjeux de la politique de l'eau, notamment en termes d'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau (au niveau national, objectif de 66% des masses d'eau en bon état d'ici 2015). Et d'une manière générale, avec les engagements du gouvernement d'accomplir la transition écologique de la société française.

Cela étant rappelé, nous tenons néanmoins à souligner que si certains résultats sont encourageants (notamment en matière de lutte contre les grandes sources de pollutions ponctuelles, réduisant ainsi les pollutions massives des cours d'eau), ils sont loin d'être suffisants eu égard à l'impact des politiques sectorielles sur la qualité de l'eau et la gestion de sa ressource.

L'évaluation à mi-parcours des SDAGE révèle que les objectifs de proportion des masses d'eau en bon état (écologique, chimique et quantitatif) ne seront pas atteints en 2015, en particulier pour les masses d'eaux souterraines tandis que :

- les zones humides et les services écosystémiques qui y sont attachés continuent à régresser (disparition de 50% de la surface des zones humides en France entre 1960 et 1990, régression moins importante entre 1990 et 2010 mais « l'état de milliers de milieux humides « ordinaires » est mal connu, alors que l'effet cumulé de la dégradation de ces milieux à l'échelle d'un bassin versant engendre des conséquences graves, en particulier pour la qualité et la quantité de la ressource en eau ». Source : Portail national de l'eau) ;
- la ressource en eau disponible pour le fonctionnement du milieu naturel et les usages domestiques diminue, alors que les usages de l'eau notamment les prélèvements agricoles ne diminuent pas et que les épisodes climatiques saisonniers inhabituels augmentent (une note récente de l'ONEMA confirme par exemple cette tendance à la réduction de la ressource en eau dans la partie Sud de la France) ;
- les altérations morphologiques continuent à impacter fortement le bon état écologique des masses d'eau de surface ;
- des pollutions diffuses importantes notamment agricoles persistent et de nouvelles menaces apparaissent (micropolluants, substances dangereuses, etc.). L'impact de ces pollutions diffuses est mal évalué, il pourrait de plus être renforcé par des facteurs physiques (augmentation des températures et réduction des débits).

En conséquence, il est nécessaire de réorienter la politique de l'eau afin de (i) passer d'une approche curative à une approche préventive (l'évaluation des programmes des agences a montré que les efforts financiers étaient principalement affectés à la mise aux normes des stations d'épuration), de (ii) rapprocher la gestion du grand cycle de l'eau avec celle du petit cycle (la restauration des milieux aquatiques et humides sert l'objectif général de maintien et de bon état de la ressource) et (iii) d'améliorer la cohérence des politiques publiques sur l'ensemble du territoire (en encourageant par exemple l'adaptation des cultures aux conditions pédoclimatiques et le génie agri-écologique dans les exploitations agricoles) ainsi que l'intégration des enjeux du long terme.

➤ Agir en amont sur les pollutions diffuses

Les pollutions diffuses (notamment agricoles) sont l'une des principales causes de non atteinte du bon état des masses d'eau notamment souterraines et la France a été condamnée en juin 2013 par la Cour de justice européenne pour manquement dans l'application de la directive nitrates. Par ailleurs, ces pollutions diffuses (pesticides, nitrates, phosphates) ont un impact potentiel mal évalué sur la biodiversité, impact qui sera renforcé par des facteurs physiques (augmentation des températures et réduction des débits) liés aux variations climatiques et à la réduction de la ressource en eau disponible dans certaines régions.

Proposition 1 : pesticides, réussir Ecophyto 2018 et séparer la vente du conseil

Assurer la mise en œuvre du plan Ecophyto pour atteindre son objectif de « diviser par deux l'utilisation de pesticides d'ici 2018 » et séparer la vente et le conseil de pesticides tout en interdisant les pesticides les plus toxiques (perturbateurs endocriniens...)

Proposition 2 : mise en place d'une fiscalité assise sur le principe pollueur-payeur

Adopter des mesures fiscales pour renforcer le principe pollueur-payeur : augmentation significative de la redevance sur les produits phytosanitaires, augmentation de la redevance sur l'azote minéral. Pour la seconde proposition, il s'agit de mettre en place un "signal" sur une base large et à un taux faible pour obtenir une ressource permettant de financer des politiques dans des zones prioritaires.

Proposition 3 : répartir équitablement les coûts

Mieux répartir les coûts, notamment du grand cycle de l'eau selon le principe pollueur/payeur : prise en charge de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles, artisanales et urbaines non pas par les usagers de l'eau, mais par les producteurs économiques et les usages urbains en cause.

Proposition 4 : mieux protéger les aires de captage

Mieux protéger les aires d'alimentation de captage en favorisant davantage les pratiques agricoles les moins impactantes sur ces espaces notamment en renforçant les mesures visant la conversion à l'agriculture biologique, la couverture forestière et les surfaces à couvert herbacée permanent.

Proposition 5 : médicaments, réguler l'usage des antibiotiques, application de la Directive Reach

Réguler l'utilisation des antibiotiques dans l'alimentation animale et rationaliser l'usage des médicaments vétérinaires.

Relancer un plan de réduction des résidus médicamenteux et étendre l'application de la directive REACH aux médicaments. En effet, dans ce cadre, les substances utilisées aujourd'hui dans les médicaments à usage humain et vétérinaire sont exemptées de nombreuses dispositions de REACH : elles ne sont pas soumises à enregistrement, aux obligations des utilisateurs en aval, à évaluation ni à autorisation. Nous souhaitons donc la suppression de ces exemptions.

➤ Agir sur la consommation et la gestion quantitative de la ressource en eau

Le plan national d'adaptation au changement climatique prévoit un objectif de réduction de 20% des prélèvements d'ici 2020 pour tous les usages. Cet objectif doit être intégré dans les programmes des agences de l'eau et les SDAGE. Concernant le milieu agricole, le meilleur moyen de réduire la consommation de la ressource en eau est d'adapter les productions en fonction des conditions pédoclimatiques des régions et encourager le génie agri-écologique sur les exploitations agricoles.

Proposition 6 : appliquer le principe préleveur/payeur de la Directive cadre sur l'eau

Répartir plus équitablement la redevance prélèvement et appliquer le principe préleveur/payeur de la Directive cadre sur l'eau.

Proposition 7 : réduire et mieux encadrer les usages de l'irrigation

Inscrire les usages de l'irrigation dans une gestion collective et globale de la ressource en eau impliquant tous les usagers de l'eau et établie dans le cadre d'un SAGE, SAGE à généraliser par ailleurs sur l'ensemble du territoire.

Proposition 8 : agir pour améliorer la perméabilité des sols

- Mieux intégrer dans la planification urbaine, l'enjeu de perméabilité des sols pour l'infiltration des eaux (adopter un coefficient de perméabilité sur certains espaces ou un coefficient de biotope par surface fléchée sur les zones urbaines denses dans les documents d'urbanisme, développer les espaces végétalisés en zones urbaines : toitures, parkings, bords de routes...).
- Mettre en place des mesures fiscales pour favoriser la perméabilité des sols dans les aménagements. L'artificialisation, en plus de se substituer à certains milieux humides, perturbe fortement le grand cycle de l'eau et donc la gestion des risques. La gestion des eaux pluviales n'est pas financée par les agences de l'eau or cela coûte cher aux collectivités et est particulièrement difficile à maîtriser par temps de pluie. Ainsi, il est tout à fait légitime que les secteurs d'activités qui artificialisent soit mis à contribution.

Rapprocher la gestion du grand cycle et celle du petit cycle de l'eau

Si l'on s'intéresse au grand cycle de l'eau, il s'agit de considérer effectivement l'eau comme un milieu vivant et source de vie, d'où un lien étroit avec la biodiversité. A ce titre, il faut une forte collaboration entre ces deux volets (et donc entre la future agence française de la biodiversité et les agences de l'eau), et développer à moyen terme une gestion intégrée eaux /sols / biodiversité.

➤ Investir dans la protection et la restauration des continuités écologiques de la trame bleue

Les altérations morphologiques des cours d'eau sont une des causes principales de non atteinte du bon état des masses d'eau de surface tandis que la loi Grenelle 2 instaure l'obligation de protéger et restaurer les continuités écologiques aquatiques composantes de la trame bleue.

Proposition 9 : la fonctionnalité des cours d'eau doit être une priorité des programmes des agences

- Rendre prioritaires, les objectifs de restauration des ripisylves et du fonctionnement naturel des cours d'eau dans chaque programme des agences de l'eau (à l'instar de ce que développe petit à petit l'Agence Rhône-Méditerranée).
- Supprimer les principaux points noirs des cours d'eau causant ruptures de continuités écologiques : destruction des grands ouvrages les plus impactants et sur étude de leur impact, suppression des petits ouvrages présents sur les cours d'eau qui n'ont pas de vocation socio-économique.

Proposition 10 : mieux connaître, protéger et gérer les zones humides dites « ordinaires »

« Le drainage, le busage, le remblaiement ou encore la mise en culture de ces petites zones humides, généralement situées en tête de bassin hydrographique, modifient profondément les régimes d'écoulement des cours d'eau, accroissent les phénomènes de crues soudaines, d'érosion des sols, accélèrent le transport des matières de substances toxiques. » (Portail national de l'eau). Or, ces zones humides, généralement de petite ou moyenne taille sont actuellement peu identifiées voire mal gérées (dynamique de comblement de mares...) alors que leur bon état est essentiel pour le bon fonctionnement de la trame bleue. Ces travaux doivent être réalisés en lien avec le plan national zones humides.

Proposition 11 : création d'un outil de protection dans le droit de l'urbanisme

La protection des zones humides à fort enjeu dans la planification urbaine manque d'un outil dédié. Nous proposons la création de « l'espace de continuité écologique » dans les documents d'urbanisme. Il s'agit de créer un nouveau zonage, s'inspirant du statut juridique de l'Espace boisé classé pour protéger les espaces de la trame verte et bleue à fort enjeu. Ceci inclura donc les milieux humides à fort enjeu localement.

➤ Améliorer le fonctionnement des comités de bassin

Pour avoir une vraie gestion intégrée de la ressource en eau, du robinet au cours d'eau, donc rapprochant la gestion du petit cycle à celui du grand cycle, il est indispensable d'améliorer le fonctionnement des comités de bassin en faisant une vraie place aux acteurs du grand cycle de l'eau représentant la société civile (associations de protection de la nature, association de consommateurs, usagers des cours d'eau pour des activités de loisirs...)

Propositions 12 : améliorer la gouvernance des comités de bassin

Revoir la composition des comités de bassin pour avoir une représentation paritaire entre usagers professionnels et usagers de la société civile.

Renforcer à la fois la représentativité politique et la capacité d'expertise critique des représentants de la société civile (création d'un poste permanent dans chaque bassin hydrographique, financé par l'agence de l'eau, pour répondre à cet objectif et faciliter la mobilisation du congé de représentation prévu à l'article L3142-51 du code du travail et du congé de formation prévu à l'article L. 6322-1 du code du travail...)

Cohérence des politiques publiques et enjeux du long terme

Proposition 13 : assurer la cohérence des politiques sectorielles

Il est nécessaire de travailler à une meilleure cohérence des différentes politiques publiques influençant la qualité/quantité des ressources et milieux aquatiques : politique agricole en encourageant par exemple le génie agri-écologique sur les exploitations (rôle croissant des régions dans les aides du second pilier), politique énergétique (rôle des centrales thermiques et nucléaires dans le réchauffement des cours d'eau), politique de l'urbanisme (artificialisation, exemple d'actualité avec le maintien nécessaire du lien d'opposabilité directe entre le Plan local d'urbanisme et le SDAGE qui est menacé dans le projet de loi ALUR), politique de gestion des risques (objectifs des Plans de prévention des risques d'inondations à intégrer dans les SDAGE et SAGE)...

Dans le cadre de la directive milieu marin, il est nécessaire d'impliquer fortement des politiques amont si l'on veut éviter de se limiter au curatif, voire ne traiter que les effets (cf. par exemple le ramassage matinal des algues en Bretagne).

Proposition 14 : assurer la cohérence territoriale

La cohérence des politiques publiques se doit d'être aussi territoriale. Ainsi, il est nécessaire de résorber le retard dans les départements d'outremer sur les questions de gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.

Proposition 15 : intégrer les enjeux du long terme dans les SDAGE

Enfin, les enjeux du long terme (changements climatiques, événements extrêmes, dépoldérisation de certaines zones, nouveaux risques sanitaires) sont peu présents, alors que l'inertie des politiques de l'eau oblige à y penser très en amont. Leur intégration dans les programmes des agences de l'eau et les objectifs des SDAGE est primordiale.

Certaines propositions présentées ici sont communes avec celles de notre fédération France Nature Environnement.

Table ronde 4 Biodiversité marine, mer et océans

Ces propositions ont été co-construites avec la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme.

Cadrage général

Deux constats préliminaires s'imposent. D'un côté, le cadrage de la table ronde, tel qu'il résulte des travaux préparatoires, n'est pas exempt d'ambiguïtés. De l'autre, il se nourrit de multiples sources analytiques et documentaires, procédant de niveaux décisionnaires et de processus diplomatico-politiques variés, au sein desquels la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) tient une place centrale.

Des ambiguïtés persistantes quant à l'objet et au cadre des débats

Les préparatifs de la table ronde suscitent un problème de positionnement stratégique pour deux sortes de raisons, qu'il faut être en mesure d'exposer.

1. Nonobstant les bonnes intentions affichées au colloque du CESE le 18 avril (« la haute mer, avenir de l'humanité »), il y a des « trous » dans la programmation pressentie. Par exemple, la pollution marine est un sujet sous-représenté. La dépollution plus encore... !
2. Il y a, assez nettement, une *dimension promotionnelle* dans certaines thématiques de la table ronde : la France s'apprête à accueillir le congrès mondial des aires marines protégées IMPAC III, le travail sur la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) se poursuit, et la France souhaite encourager la conclusion d'un protocole à la Convention sur le droit de la mer UNCLOS. Il faut bien signifier que la table ronde ne doit pas seulement servir de « plate-forme promotionnelle » à l'égard de processus et d'objectifs extérieurs, dépendants de l'agenda politique. Les participants seront bien là pour parler du fond et pour faire des propositions : cette posture de bon sens doit être rappelée vu le contexte.

Un encadrement normatif et documentaire surabondant

Les débats de la table ronde « biodiversité marine » seront nourris par un ensemble de sources dont il faut rappeler l'abondance, et dont il faut convenir qu'aucun intervenant ne sera en mesure de les maîtriser intégralement. On peut citer l'action environnementale des organisations intergouvernementales compétentes (OMI, UNESCO, PNUE, Division des affaires maritimes de l'ONU...) ; les programmes de travail des commissions des mers régionales dédiées aux milieux marins, désignées par des acronymes parfois mystérieux, et fondés chacun sur des conventions internationales (OSPAR, COBSEA, ROPME, CPBSAP...) ; leurs homologues spécialisées sur les questions de pêche ; les processus de concertation nationaux, comme le Grenelle de la mer ou les Assises de la mer et des littoraux en France ; et bien sûr les événements témoignant de l'implication des milieux scientifiques, des sociétés savantes et de la société civile, tels que la conférence du CESE ou la conférence de l'Association internationale de droit de la mer tenue en décembre 2012. A ceci s'ajoutent, de manière transversale, des liens avec les problématiques du changement climatique ou de l'accès / partage des avantages tirés de la biodiversité, sujets eux-mêmes sources d'importants travaux. Le matériau ne manque pas, encore faut-il l'intégrer et le mettre en perspective intelligemment.

Au sein de cet ensemble, il faut souligner le caractère structurant de la directive-cadre du 17 juin 2008. En vertu de la DCSMM, chaque Etat membre est tenu d'adopter et de mettre en œuvre des plans d'action pour les milieux marins (PAMM), composés d'objectifs assortis d'indicateurs ainsi que de « descripteurs », et déclinés en régions maritimes. Ce processus comporte cinq étapes opérationnelles censées aboutir en 2016. La phase actuelle coïncide avec l'achèvement de la troisième étape, c'est-à-dire l'adoption par chaque Etat membre d'objectifs environnementaux « quantifiables et évaluables ». En France, la directive – transcrite notamment via un important décret du 5 mai 2011 – se traduit ainsi par des plans d'actions pour chacune des 4 façades maritimes (mer du nord, « mers celtiques », golfe de Gascogne et Méditerranée). Cette architecture évolutive et complexe constitue, pour partie, la « toile de fond » des futurs débats en table ronde.

Ceci posé, on peut proposer les approches thématiques suivantes, en notant qu'elles ne doivent pas être poursuivies « en silot » et isolément les unes des autres. Il est absolument fondamental d'introduire de l'horizontalité entre les quatre sujets proposés, et d'y insuffler du sens.

L'amélioration des connaissances

Naturellement, les activités de recherche doivent s'attacher à la connaissance des milieux, aux interactions entre espèces, ou encore à l'impact des activités humaines sur les estuaires, les mers et les océans. Cependant, il faut également prendre garde à « décroïsonner » le monde de la recherche et à conforter son ouverture, la plus large possible, aux parties prenantes et ce dans plusieurs directions.

Proposition 1 : assurer la participation des citoyens et des professionnels aux observations

Proposition 2 : introduire dans les réflexions relatives aux besoins de la recherche, la question de la R&D dans le domaine de la dépollution, et raisonner également en termes « technologiques ».

Proposition 3 : illustrer les besoins spécifiques en termes de connaissance dans les outremer, et notamment, veiller à la synergie entre équipes et laboratoires de recherche nationaux et locaux.

Proposition 4 : assurer la cohérence des indicateurs

Dans le cadre de la DCSMM, se poser la question de la cohérence d'indicateurs collectés au titre de sources normatives diverses. Considérer notamment la directive sur la qualité des eaux de baignades de 2006 ou la directive sur le traitement des eaux urbaines de 1991, qui comportent chacune leurs objectifs et leurs indicateurs.

Le renforcement de l'action de la France dans les Outremer

L'outre-mer n'étant pas visé par la DCSMM, les efforts à développer dans ce contexte sont soit nationaux, soit multilatéraux, soit encore participent simultanément de ces deux niveaux.

Propositions 5 : développer les aires marines protégées et protéger les milieux fragiles

- Poursuivre la mise en place d'aires marines protégées dans les territoires d'outre-mer, pour atteindre les objectifs de Nagoya, notamment dans les terres australes et antarctiques françaises (TAAF), et promouvoir la création d'espaces protégés dans les organismes internationaux compétents. A cet égard, tenir compte par exemple de l'échec récent de la conférence des parties à la convention pour la protection des ressources marines vivantes de l'Antarctique (CCAMLR), s'agissant de la mise en place de deux AMP (mer de Ross et façade orientale) auxquelles la Russie s'est opposé ; la France doit clarifier sa position.
- Développer un plan national en synergie avec les Outremer pour restaurer et réhabiliter les mangroves, en intégrant notamment l'acquisition, par le conservatoire du littoral, d'un tiers de celles-ci.
- Participer à la protection internationale du patrimoine corallien dans le pacifique Sud en négociant un accord de protection relatif à la mer de Corail. La France est présente dans cette région maritime via la Nouvelle-Calédonie, aux côtés des autres pays côtiers que sont l'Australie, les Salomon, le Vanuatu et la Papouasie. Articuler ces négociations avec les outils existants et notamment le programme régional océanien pour l'environnement (SPREP), qui relève du programme des mers régionales du PNUE, et qui intègre entièrement la mer de Corail dans son aire d'application.

La « valorisation durable » des ressources maritimes

Les usages économiques de la mer sont hétérogènes. Ils sont hétérogènes d'une part parce qu'ils interviennent dans des espaces soumis à une souveraineté plus ou moins intense de l'Etat côtier (mer territoriale, ZEE et haute mer) et d'autre part, parce qu'ils n'emportent pas les mêmes impacts, et à un même degré, sur les écosystèmes marins. Il ne s'agit donc pas de s'opposer à tout par principe, ni par exemple de balayer d'un revers de main les avantages pressentis des énergies marines : des pistes prometteuses semblent exister dans les domaines de l'éolien flottant, des hydroliennes, du captage de la houle.

Ces sujets comportent eux-mêmes des enjeux proprement industriels et de compétitivité : sur 1662 éoliennes offshore déployées au large des côtes européennes, 90 % sont construites par l'entreprise allemande Siemens ; le secteur des hydroliennes pourrait fournir une charge de travail équivalente à celle du secteur de la construction maritime.

En revanche, d'autres secteurs sont clairement plus problématiques, comme l'exploitation d'hydrocarbures offshore et la bioprospection évoquées ci-dessous.

Il faut aborder les problématiques économiques en se posant les bonnes questions : qu'est-ce qu'on veut stimuler, qu'est-ce qu'on veut freiner, qu'est-ce qu'on veut mieux réglementer / encadrer. Cette réflexion doit intégrer, parmi d'autres ingrédients, la fiscalité applicable aux activités exercées dans le domaine maritime, de même que l'affectation des revenus dégagés par ce moyen.

Proposition 6 : encourager de manière générale les études amont, les études d'impacts et le provisionnement de fonds dédiés en cas de préjudices environnementaux

Dans ce dernier domaine, on peut s'inspirer de fonds internationaux (FIPOL) ou nationaux (Fonds « Barnier » français, fonds espagnol « Consorcio de compensacion de seguros »), et privilégier le principe d'un financement préférentiel par les acteurs à l'origine de la prise de risque.

Les hydrocarbures offshore

Proposition 7 : encadrer très fermement l'offshore profond et très profond

Il faut s'engager à encadrer très fermement l'offshore profond et très profond dans les zones sous juridiction nationale (en Métropole – Méditerranée - et Outremer - Guyane), et interdire l'exploitation dans les zones riches en biodiversité ou particulièrement vulnérables (EBSAs notamment).

Mesure : Adhérer au Protocole de 1994 relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol, et œuvrer sur cette thématique tant au niveau universel que régional.

La bioprospection

Ce sujet constitue une authentique difficulté à cause de la manière dont il interpelle frontalement la gouvernance actuelle des océans, et notamment le statut de la haute mer. Il oblige à se décider sur le point de savoir si ces espaces doivent demeurer un bien commun, ou faire l'objet de dynamiques d'appropriation dirigées non plus vers les espaces mais vers les ressources. Cet enjeu a été exprimé en ces termes dans un rapport récent de l'ONU :

"Therefore the debate persists as to whether the areas beyond national jurisdiction are "the common heritage of mankind" or the future intellectual property of bioprospecting enterprises and nations"¹.

Pour l'heure, la prospection et l'appropriation se poursuivent. 22.000 molécules d'origine océanes ont été identifiées. Le nombre de brevets issus des ressources génétiques marines progresse 10 fois plus vite que la description des nouvelles espèces, et on estime que le nombre de brevets « espèces marines » déposé augmente de 12% par an. L'exploitation de ces ressources n'est possible qu'au profit d'un petit nombre d'Etat et de firmes, et ne peut susciter à l'heure actuelle aucune redistribution au profit des pays en voie de développement, puisque par définition ces molécules ont été prélevées dans un espace non soumis à juridiction.

Proposition 8 : pas d'appropriation privée des ressources génétiques de la haute mer

S'opposer à l'appropriation par le secteur privé des revenus tirés de l'exploitation de ces ressources génétiques, et à toute évolution juridique et de gouvernance qui faciliterait cette tendance. OU en cas d'impossibilité, partager les revenus correspondants (type protocole APA de la CDB) et en capter une partie substantielle à des fins de recherche / prévention / dépollution.

La pêche

Même si la marge de manœuvre et d'action est contrainte du fait de la compétence exclusive de l'UE (politique commune de la pêche- PCP), la France peut et doit agir pour soutenir une pêche durable, respectueuse des écosystèmes, et pourvoyeuse d'emplois locaux et valorisés.

¹ Intersessional workshop on the conservation and sustainable use of marine biodiversity beyond areas of national jurisdiction, marine genetic resources, mai 2013 p.19.

Proposition 9 : soutenir la « petite pêche » artisanale

Le cadre fixé par la PCP n'empêche pas la France de prendre des mesures de soutien de la petite pêche artisanale : priorité aux petites unités dans les 12 miles nautiques, amélioration de la gouvernance par la mise en place de comité de gestion par territoire de pêche (sur le modèle des prud'homies méditerranéennes ou des Unités d'Exploitation et de Gestion Concertée), mise en place de label de qualité/proximité/durabilité, cadre administratif tenant compte de leur nécessaire polyvalence...

Proposition 10 : mieux réglementer la pêche profonde

- Le règlement européen actuellement en vigueur pour la gestion des pêches profondes (n°2347/2002) ne permet pas d'assurer une protection adéquate de la biodiversité et des écosystèmes extrêmement vulnérables des océans profonds, ni d'assurer une gestion durable des poissons qui y sont capturés. La France doit agir pour l'amélioration de ce règlement afin qu'il intègre une approche durable et écosystémique au bénéfice tant de la biodiversité que des pêcheurs.
- Par ailleurs, il faut déplorer le manque de transparence dans les données pêche profonde des armateurs français ; il faut rendre public l'activité des chalutiers français œuvrant par 400, 500 ou 600 mètres de fond, ainsi que la liste et la composition des espèces capturées et rejetées.

Proposition 11 : agir contre la pêche illégale et « accidentelle »

La France doit se donner les moyens de lutter contre la pêche illicite, y compris en outre-mer et engager un vaste plan de lutte contre la « pêche fantôme » par les filets rejetés et/ou arrachés (640.000 tonnes de filets rejetés annuellement en mer d'après l'ONU !), y compris en outre-mer et en soutien aux pays du sud.

Proposition 12 : encadrer la pêche dite récréative

Si la pêche de loisirs en eau douce est réglementée avec notamment la nécessité d'avoir un permis, ce n'est pas le cas de la pêche en mer, pêche à pied comme pêche « embarquée ». Pourtant, l'impact de ces pratiques est réel : on estime ainsi que les stocks de bar capturés par cette pêche de loisirs sont du même ordre que ceux des professionnels (source Ifremer) !

Il est temps de mettre en place un permis, de lutter contre les « faux amateurs » qui approvisionnent par exemple les restaurateurs de la région, et de mener des campagnes de sensibilisation auprès des vacanciers. Un lien peut être fait entre cette mesure et la mise en place d'une fiscalité applicable aux usages récréatifs de la mer (voir plus bas).

La dépollution

Proposition 13 : renforcer et structurer le secteur de la dépollution

Le secteur de la dépollution maritime constitue aujourd'hui un secteur économique à part entière, reposant sur des entreprises souvent dynamiques (Haléco, Ecocéane, Drassanes, etc) ainsi que sur des structures de soutien « horizontales » comme le CEDRE (centre de documentation de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux) ou le CEPOL (centre d'expertise pratique de lutte antipollution). Ce secteur ne semble pas reposer sur un modèle économique pérenne alors même que la pollution marine, elle, est massive et permanente. Il convient de favoriser la « cristallisation » du secteur, porteur d'avantages technologiques (dépôts de brevets...), en organisant des transferts de richesse des acteurs polluants vers les acteurs dépolluants. En mer, la pollution doit payer pour la dépollution.

La fiscalité des activités maritimes

Proposition 14 : mettre en place une fiscalité des usages économiques de la mer

Une réflexion est en cours, à la fois dans le comité sur la fiscalité écologique et dans le contexte de la loi-cadre biodiversité, sur une « fiscalité des usages économiques et récréatifs de la mer et du domaine public maritime. Ce travail doit aboutir à des mesures concrètes ». On peut songer à étendre certaines redevances à la ZEE, à majorer les taxes à l'ancre dans le domaine de la navigation de plaisance, ou à introduire un permis payant « pêche en mer ». De manière plus systématique, une activité économique ne doit être autorisée, outre vérification en amont de son innocuité pour l'environnement, que si elle génère des deniers publics affectables au financement de la protection de la biodiversité en mer.

L'international : la BBNJ (biodiversity beyond national jurisdiction)

Le sujet dit « BBNJ » correspond clairement au volet « international » de la table ronde. D'après les indications fournies par les services, il y a là plusieurs sous-sujets mais les principaux sont :

- **La volonté d'améliorer et de rendre plus opérationnelles les mesures relevant des conventions du programme des mers régionales**

Proposition 15 : agir pour la cohérence des travaux en cours dans les conventions régionales

Veiller à l'articulation entre des programmes de travail en cours dans le contexte des conventions régionales et les objectifs à poursuivre dans le contexte de la table ronde. Un exemple : existence d'un programme dédié à la pollution plastique « marine litter » dans le cadre de la Convention OSPAR sur la protection de la mer du Nord. Des programmes semblables existent-ils pour les autres Conventions ? Si oui, reposent-ils sur des principes d'action semblables et comment organiser l'échange d'informations ?

- **La perspective d'élaborer un protocole à la CNUDM**

La volonté de négocier un instrument multilatéral sur la biodiversité en haute mer est traduite dans le paragraphe 162 de la déclaration de Rio qui évoquait « une décision sur l'élaboration d'un instrument international dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ». A l'époque du sommet, cette perspective reposait sur un rapprochement diplomatique poussé entre l'Union Européenne et le groupe des 77. Aujourd'hui toutefois, plusieurs pays importants (E-U, Japon, Russie) semblent plutôt opposés à cet instrument, qui constituerait techniquement le premier protocole à la Convention de Montego Bay. Des travaux préparatoires sont cependant menés au niveau onusien, au sein d'un « groupe de travail spécial officieux ».

Proposition 16 : défendre un protocole « protecteur » à la CNUDM

S'agissant du processus en cours et devant mener à l'adoption d'un accord d'application de la CNUDM relatif à la biodiversité en haute mer, veiller à ce que ledit accord s'il est obtenu, maintienne une balance favorable à la protection de la biodiversité plutôt qu'à son exploitation, sans porter atteinte à l'équilibre du compromis global qui sous-tend par ailleurs le droit de la mer contemporain. A titre de rappel, il faut savoir que les 3 éléments de contenu fort qui pourraient être discutés sont : l'instauration d'aires marines protégées en haute mer, l'accès et le partage des avantages tirés de la biodiversité en mer, et les études d'impact pour activités menées au-delà des 200 milles.

Il faut également être vigilant quant aux enjeux relatifs aux ressources génétiques marines et à la brevetabilité du vivant.

De manière plus générale, ces négociations CNUDM présentent une importance telle qu'il conviendrait d'y associer la société civile, au moins dans la perspective de dégager une plate-forme de positionnement à l'intention de la délégation française.

On rapprochera du volet international les points relatifs à la pollution marine, qui ne font pas l'objet d'une entrée spécifique dans les travaux de préparation de la table ronde. Il est évidemment nécessaire de lutter contre toutes les formes de pollution, à commencer par la pollution tellurique, et notamment celle due aux déchets plastiques (Vortex), ainsi qu'aux conséquences néfastes de la navigation, et tendre à atténuer l'impact du changement climatique dans toutes zones qu'elles soient littorales, sous juridiction nationale où en haute mer, des mesures nationales dédiées sont nécessaires et la France doit jouer un rôle actif au niveau international, tant dans les forums universels que régionaux. Mais nous voulons pour cette Table Ronde focaliser sur un sujet important, celui des pollutions par les matières plastiques.

➤ Le cas de la pollution par les matières plastiques

Il est clair désormais que la concentration des déchets, essentiellement plastiques, dans les vortex océaniques est un phénomène mondial et non pas local. Si la première plaque de déchets plastique a été découverte en 1997 par le navigateur Charles Moore au large d'Hawaï, on sait aujourd'hui qu'il y a bien 5 « continents de plastique » en mer : dans le Pacifique Nord et Sud, l'Atlantique Nord et Sud, et dans l'océan Indien. On estime aujourd'hui que la masse de plastique présente dans le vortex du Pacifique Nord est 6 fois plus importante que la biomasse planctonique.

Proposition 17 : lutter contre la pollution des vortex océaniques par les matières plastiques

- Amélioration de la recherche sur le sujet et le partage des connaissances.
- Promouvoir la nécessité d'une action multilatérale sur le sujet.

Le problème des « continents de plastique » a été examiné par le conseil européen des ministres de l'environnement tenu le 18 juin 2013, session au cours de laquelle les Pays-Bas ont présenté un document de position sur les déchets plastiques, assorti de préconisations intéressantes. Il existe par ailleurs un livre vert européen (COM (2013)123 final) abordant le sujet. Enfin, l'avis du CESE de juin 2013, présenté par Catherine Chabaud, aborde également ce sujet. Après avoir préconisé le nettoyage des voies d'eau, des plages et des estrans, cet avis suggère, toujours en ce qui concerne les micro-déchets plastiques, une « réflexion sur leur retrait à grande échelle des océans » (p.26). Il importe que la France suive à minima les préconisations inscrites dans ces instruments, et envisage d'aller plus loin.

Table ronde 5

Education à l'environnement et au développement durable

La vision d'Humanité et Biodiversité

Pour faire face aux défis écologiques qui se posent à elles, nos sociétés doivent accomplir, pour reprendre les mots d'Edgar Morin, une *métamorphose*. Y parvenir n'est évidemment pas sans difficulté, difficultés techniques, organisationnelles, économiques... bien sûr, mais aussi difficultés « cognitives » (au sens des grandes fonctions de l'esprit liées à la connaissance).

Dès lors, il faut faire de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) une priorité tant des politiques éducatives que des politiques de transition écologique, l'une et l'autre devant être des priorités nationales. En précisant que l'EEDD ne doit pas être destinée uniquement aux jeunes générations, mais doit devenir un socle de tous les types de formation et de communication, à destination de tous les publics.

Pour Humanité et Biodiversité, l'EEDD n'a pas pour objectif de faire du développement durable un objet d'étude en soi, il s'agit bien d'inscrire l'ensemble de l'enseignement et de la formation dans une perspective de développement durable et même de ré-interrogation du monde¹.

A cet égard, la biodiversité doit tenir au sein de l'EEDD une place particulière :

- parce que la biodiversité et les services que nous obtenons de son fonctionnement constituent le socle sur lequel se sont construites nos sociétés,
- parce que la réappropriation des synergies et des liens indissociables entre humanité et biodiversité, permet d'ouvrir un autre regard sur le monde, étape indispensable pour secouer nos modes de pensées, du passé et inventer un autre modèle,
- parce que l'écologie (on parle ici de la science écologique, dans une approche transdisciplinaire en lien avec les sciences humaines, ce sera le cas dans tout ce document) permet une première approche systémique (entre les organismes et leur environnement), indispensable pour résoudre les défis qui sont devant nous,
- parce que la biodiversité et les rapports que l'humanité entretient avec elle, forment des socio-écosystèmes, dont l'étude servirait à mieux faire comprendre la complexité des dimensions environnementales de nos actions et modes de vie et par là même fournirait des atouts pour y faire face.

Les propositions qui suivent vont concerner cette place particulière à consacrer à **l'éducation à la biodiversité**, qui se situe bien au sein de l'EEDD mais en constitue en quelque sorte un « préalable ».

Pour terminer cette introduction, nous voulons saluer l'existence de nombreuses initiatives de la communauté éducative, notamment de la part d'enseignants, en primaire comme en secondaire, de la part d'acteurs du monde associatif, mais aussi d'acteurs institutionnels et y compris de l'Education Nationale. Le constat que nous faisons de l'insuffisant développement de l'EEDD n'ignore pas, ni ne minore la qualité de leurs travaux **mais nous voulons souligner le changement d'échelle qu'il est nécessaire d'accomplir** si l'on veut réussir la transition écologique.

¹ Robert Barbault, dans « Pour un renforcement des formations aux sciences de la nature et de la biodiversité ».

La grande majorité des constats, travaux ou rencontres récents (notamment au sein du Collectif Français pour l'EEDD) soulignent la nécessité de permettre de renouer des liens concrets avec la nature. Humanité et Biodiversité partagent évidemment cette approche.

Proposition 1 : favoriser les contacts avec la nature

Favoriser tout au long de la scolarité le contact et le respect de la nature et du vivant, par des sorties, classes vertes, expériences sensorielles ou artistiques... Il faudra favoriser pour cela l'ouverture de l'école et notamment privilégier les partenariats avec le monde associatif. Les sciences participatives sont également à développer en milieu scolaire. Cette proposition a également vocation à s'appliquer à l'école maternelle.

Pour autant cette seule approche ne peut suffire. Il faut dès le primaire, et bien sûr au collège et au lycée, introduire l'enseignement des « sciences de la biodiversité » qui doivent donc être introduites ou renforcées, selon le cas, dans les programmes. Ces sciences incluent évidemment les sciences écologiques, mais en interaction forte avec des approches issues des sciences de l'homme et de la société telles que la gestion, la sociologie, l'économie ou l'anthropologie.

Proposition 2 : introduire l'enseignement des « sciences de la biodiversité » à tous les niveaux

Introduire, depuis l'école primaire et jusqu'au lycée, de façon progressive adaptée au niveau des élèves les notions de fonctionnement des écosystèmes, les notions d'interdépendance entre les êtres vivants (humains compris !), la notion de service écosystémique telle que l'a défini le « Millenium Ecosystem Assessment », mais aussi la notion de socio-écosystème...

Ces notions seront évidemment développées différemment selon les niveaux et selon les filières, de la chaîne alimentaire simple en primaire, à l'écologie scientifique en lycée, mais en primaire, comme en lycée, en filière littéraire comme en filière scientifique, le lien sera fait entre ces notions et le développement des sociétés humaines. Ce qui signifie que l'approche devra prendre tant du côté des sciences du vivant que de celui des sciences humaines.

Ces enseignements devront aussi s'appuyer sur des démarches concrètes, telles les approches du type « La main à la pâte » ou celle des « Petits débrouillards ». Ils pourront également s'appuyer sur des approches concrètes et territorialisées, en se rapprochant des structures existantes localement (réserves Man And Biosphere, Parcs Nationaux, Réserves Naturelles, Parcs Naturels Régionaux et associations de protection de la nature).

Dans les filières scientifiques, l'écologie et les sciences de la nature deviendront une composante majeure.

Les travaux qui s'engagent pour renouveler les programmes doivent pleinement intégrer cela et le futur Conseil Supérieur des Programmes être saisi du sujet, et doté des compétences ad-hoc.

La proposition ci-dessus par l'approche systémique qu'offrent la biodiversité et l'écologie, offre de belles perspectives, mais là encore, cela ne peut suffire, car **l'EEDD ne doit pas tant viser une formation à l'écologie, que promouvoir une « éducation écologique »²** permettant une mise en œuvre des activités nécessaires à nos sociétés qui soit compatible avec le caractère fini de la planète, pas de développement durable sans cela.

Proposition 3 : revoir les programmes avec une « vision développement durable »

Les programmes seront revisités (sans ignorer les efforts déjà faits, force est de constater que nous ne sommes pas dans la mise en place d'un changement de paradigme) pour y introduire une « vision développement durable ». Pour illustrer, lorsqu'au collège on aborde la question de l'agriculture, il faut aborder la question des modèles agricoles et par exemple évoquer l'agro-écologie ou les problèmes posés par les intrants chimiques ; quand on parle de santé, il faut aborder les questions de santé-environnement ; en géographie, l'aménagement du territoire devra évoquer la trame verte et bleue ; quand en primaire on aborde le cycle de l'eau, il faudra le faire en pensant services écosystémiques et socio-écosystèmes, pas seulement avec « une approche station d'épuration » etc.

Symbole de cette évolution de tous les contenus des programmes, au lycée la filière ES « économique et sociale » deviendra ESE, « économique, sociale et environnementale ».

² Robert Barbault op.cit

En complément de ce qui précède, si Humanité et Biodiversité soutient (et propose d'accentuer) toutes les démarches concrètes de mise en place de démarche DD dans les établissements scolaires (via les projets d'établissements, la reconnaissance E3D, des agenda 21 etc.) car elles sont l'occasion pour les élèves de vivre et mettre en place des choses concrètes, nous soulignons le fait qu'une politique d'EEDD ne peut s'arrêter là, **c'est bien au cœur des programmes qu'il faut agir pour changer la donne.**

L'EEDD dans l'enseignement supérieur

Deux propositions pour l'enseignement supérieur, la première vise à introduire dans toutes les formations une entrée EEDD, et prioritairement via l'approche biodiversité décrite ci-dessus, la seconde concerne plus spécifiquement la filière de formation aux sciences de la nature.

Proposition 4 : introduire un module « sciences de la biodiversité » dans les formations supérieures

Toutes les formations de l'enseignement supérieur devront se voir adjoindre un module ou des options liés « aux sciences de la biodiversité » approfondissant ce qui aura été commencé dans le secondaire (proposition 2). Ce module est par essence interdisciplinaire, en regroupant des approches d'écologie, de sciences de gestion, d'économie, de sociologie etc., en fonction des compétences en présence. L'organisation de ce module devra éviter d'être une juxtaposition d'approches non reliées entre elles, mais devra être l'occasion d'approcher aussi les « sciences de la complexité ».

Un accent particulier sera mis pour la formation des enseignants dans les nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Ces modules reposent sur un socle commun (fonctionnement des écosystèmes, liens d'interdépendance, services écosystémiques, dynamique d'évolution etc.) mais seront adaptés en fonction des niveaux et des filières, le but est bien que les élèves ingénieurs ou techniciens, les futurs médecins ou hauts fonctionnaires, les prochains salariés du bâtiment ou les futurs agriculteurs, les économistes et les managers, les journalistes et les procureurs... tous devront recevoir cette formation, en lien avec leur discipline. Il ne s'agit pas là encore de former des écologues, mais de faire que le fonctionnement de la biosphère et la façon dont les sociétés humaines impactent et bénéficient de la biodiversité soit appréhendés. Les filières liées à des métiers exploitant ou impactant directement le vivant devront être particulièrement ciblés. C'est la voie ouverte pour que toutes nos activités s'inscrivent dans un développement soutenable. C'est aussi la voie ouverte vers la transdisciplinarité, dont on sait qu'elle est l'une des pistes pour appréhender la complexité du monde.

Proposition 5 : renforcer les filières « écologie et sciences de la nature »

Bien sûr, les filières spécifiques dédiées à l'écologie et aux sciences de la nature devront être soutenues et développées (beaucoup de choses existent, mais de façon hétérogènes suivant les universités).

Notons que ces filières des sciences de la biodiversité ne manquent pas d'étudiants mais plutôt de volontés ou de moyens pour les valoriser et les développer.

Quelques actions prioritaires :

- *re(programmer) des cours de reconnaissance de la faune et de la flore pour les formations biodiversité. Ces cours n'existent plus qu'en BTS ce qui est insuffisant ;*
- *renforcer l'enseignement des « sciences de la biodiversité » dans les premiers cycles universitaires de biologie générale (Licence) quand ce n'est pas encore le cas ;*
- *encourager les cycles professionnels courts type licences professionnelles ;*
- *encourager les formations professionnelles en alternance aux niveaux Licence et Master, de façon à proposer des formations directement engageantes et à mettre les connaissances académiques et les pratiques de terrain plus vite en cohérence ;*
- *d'une manière générale, professionnaliser davantage les filières universitaires (notamment les masters suivis en parcours « pro »), qui préparent souvent moins que les écoles d'ingénieur à l'insertion dans la vie active. Il s'agit d'intégrer plus de modules de connaissance du monde professionnel (acteurs, métiers, ...) et de préparation à la recherche d'emploi (rédaction cv/lettre motivation, ...).*

La formation continue des professionnels et des décideurs

L'importance de la formation continue en matière d'EEDD n'a pas besoin de justification, la transition écologique c'est maintenant, et toutes les personnes actuellement en poste sont concernées, on ne peut attendre les effets de la formation initiale ou celle des actions pédagogiques menées en primaire !

Ce qui a été dit concernant la biodiversité ci-dessus vaut pour les décideurs et professionnels actuels : le chef d'entreprise doit appréhender les liens de dépendance de son entreprise avec le vivant, l'architecte penser à l'effet de sa réalisation sur la faune, l'urbaniste intégrer la prise en compte de la biodiversité, l'ingénieur concevoir des techniques moins impactantes et même favorables à la biodiversité, le médecin intégrer les effets de l'environnement sur la santé de son patient, le conducteur de travaux faire évoluer ses pratiques, etc. Bien sûr, les décideurs politiques ou hauts fonctionnaires doivent eux aussi percevoir et intégrer les enjeux, donc y être formés.

Proposition 6 : mettre en place des modules de formation à la biodiversité dans tous les dispositifs de formation continue

- Ces modules seront adaptés et travaillés pour être en correspondance avec les métiers concernés, mais c'est bien tous les dispositifs de formation existants qui doivent intégrer cela : CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) et CRFPT, dispositifs de formation des élus (Institut de formation des élus territoriaux par exemple), outils de formation des branches professionnelles, l'IFORE sera renforcé et ses formations étendues pour tous les ministères, un accent particulier devra être mis sur les acteurs clefs que sont les professionnels des médias et de la communication etc.
- Cela nécessite aussi de soutenir en amont la formation de formateur sur ces sujets et les structures, notamment associatives, qui développent de telles formations.
- Le droit individuel à la formation (DIF) devra intégrer ce champ d'action.
- Les politiques RSE doivent intégrer le sujet.
- Un plan de formation spécifique pour les préfets et les autres grands corps de l'Etat sera mis en place dès 2014.

La communication grand public

Formation initiale, formation continue, un troisième champ reste à couvrir dans le même esprit, celui de la communication grand public, en matière environnementale si certaines thématiques ont pu bénéficier de campagne de communication, par exemple la limitation des déchets et le recyclage, cela n'a jamais été le cas pour la biodiversité, même pas en 2010 pendant l'année internationale.

Proposition 7 : mise en place de campagnes de communication grand public

- La création de la prochaine agence française de la biodiversité doit être l'occasion de se doter d'un opérateur pour la mise en place de campagnes de communication grand public sur la notion de biodiversité et sur les comportements favorables à sa préservation. Par exemple, le contenu des trois livres conçus par le CSPNB³ (conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité) pourrait devenir la base d'une grande campagne audiovisuelle.
- La mise en place des politiques publiques s'accompagnera d'un volet pédagogique vers le grand public et si besoin plus spécifique vers les acteurs concernés. La trame verte et bleue, par exemple, aurait dû bénéficier d'un accompagnement de ce type plus conséquent que ce qui a pu être fait.

Pour réussir ce mode de communication, il faudra :

- trouver des modes de communication innovants, pas uniquement cognitifs, mais aussi basés sur l'esthétique, le culturel...
- considérer la diversité des publics et ne pas faire (trop) de morale. Adopter des messages optimistes et positifs, ils sont plus engageants dans les changements de comportement.
- être exemplaire : les institutions doivent changer pour permettre aux individus de le faire.

³ La biodiversité à travers des exemples – publication CSPNB - MEDDE

Proposition 8 : soutien à des acteurs clefs pour mettre en œuvre la composante biodiversité de l'EEDD.

La réussite de ce changement d'échelle en matière de politique d'EEDD et de son volet biodiversité ci-dessus décrit va aussi reposer sur la capacité à mobiliser les acteurs et à mailler le territoire de relais. Les structures publiques et les collectivités ont bien sûr un rôle important à jouer du fait de leurs responsabilités et prérogatives dans ces domaines mais l'appui d'autres acteurs sera clef, il faut donc les soutenir.

Parmi eux, 3 acteurs prioritaires :

- les associations de protection de la nature dont beaucoup mènent des actions spécifiques d'éducation ou de sensibilisation et les associations et réseaux spécialisées en matière d'éducation à la nature ou à la vulgarisation scientifique (par exemple les Petits Débrouillards) dans ces domaines.
- le Comité français du MAB et les réserves MAB déjà engagées dans de telles démarches.
- le réseau des muséums d'Histoire Naturelle, formidables centres de ressources pour former et éduquer mais qui sont parfois (hors grandes villes notamment) dans de vraies difficultés budgétaires.

Proposition 9 : soutenir la recherche en EEDD et notamment concernant le volet biodiversité

Faire face aux enjeux posés par les défis écologiques qui sont devant nous, impose de vrais changements dans la manière de voir et de faire les choses ; l'EEDD vise à permettre cela. Mais ce n'est pas si simple, et si l'éducation à la nature peut s'appuyer sur une réelle expertise pédagogique, il n'en reste pas moins que la recherche en EEDD doit être encouragée pour permettre des progrès, et trouver « ce qui marche », financement, appel à projet, valorisation des travaux, prise en compte de ces recherches dans la carrière des chercheurs...

Proposition 10 : renforcer le transfert de connaissances scientifiques vers les systèmes éducatifs et de formation, et vers la société civile

Le temps de passage entre les connaissances scientifiques et le niveau de l'action notamment des politiques publiques est souvent trop long, il faut favoriser le transfert des connaissances du monde de la recherche vers les systèmes éducatifs, de formation, et les structures de la société civile qui peuvent jouer un rôle d'interface comme les ONG.

La FRB et la future agence française de la biodiversité, chacune à leur niveau, pourraient être mobilisées en ce sens.

Proposition 11 : règles de déontologie

Il faut engager une réflexion sur la déontologie de l'EEDD. En effet, si chacun, et notamment tous les acteurs, est non seulement invité mais en capacité de mettre en place des pratiques DD dans son activité, cela n'en fait pas pour autant un acteur légitime pour faire, dans d'autres cercles et notamment en milieu scolaire de l'EEDD.

Pour illustrer : qu'un acteur privé « exemplaire » en matière de politiques DD de son activité forme d'autres acteurs du secteur dans ce domaine est légitime, qu'il expose ce qu'il fait à d'autres acteurs comme « praticien », dans son activité du DD oui, que cela en fasse un éducateur de l'EEDD en milieu scolaire à l'instar de ceux dont c'est le métier, ou l'une des activités principales dans un cadre global d'intérêt général, n'est pas possible.

Les enseignants sont là, à mettre au cœur du dispositif, à eux de pouvoir juger, critiquer, reprendre les contenus des discours avec leurs élèves ; cette démarche critique étant en soi un volet d'une EEDD dans ses aspects de citoyenneté. Là encore, la question de la formation des enseignants sera clef pour leur permettre de jouer leur rôle de manière optimale.